



PPORT ANNUEL 2011





Message du Président

e Rapport annuel 2011 que j'ai ici l'honneur de vous présenter aborde le bilan de cette année sous deux perspectives : celle décrivant les princi-

pales activités de l'Are au cours de l'exercice écoulé, et celle consistant à présenter l'état de chacun des secteurs régulés à travers ses indicateurs essentiels.

Sur le plan des activités, l'année 2011 a été riche d'actions aussi bien d'ordre opérationnel que stratégique, s'inscrivant dans le plan d'action arrêté en 2010 par le Conseil National de Régulation.

La qualité de service des opérateurs de télécommunications, sujet récurrent d'insatisfaction, a fait l'objet de quatre missions de contrôle qui ont engendré des mesures de sanction. De plus, l'Are a renforcé son dispositif de contrôle aussi bien en termes d'équipements qu'en termes de procédures ; elle a acquis une chaîne de mesures automatisée pour le contrôle de la qualité de service, et étendu les procédures existantes à un contrôle continu basé sur l'analyse du trafic à la source.

La publication du catalogue d'interconnexion s'est faite dans les temps réglementaires, et le tarif de la terminaison d'appel sur le réseau mobile a encore baissé, de 10% cette année, au grand bénéfice des usagers.

L'adoption du décret 2010-268 du 12 décembre 2010 instaurant un seuil minimum pour la terminaison des communications téléphoniques internationales entrantes en Mauritanie, complété par le décret 2011-154 du 09 juin 2011, a introduit la régulation de ce segment hautement stratégique pour le Pays.

Le dispositif de protection des consommateurs a été renforcé par la création d'un service dédié, qui reçoit et instruit les plaintes jugées recevables déposées par les associations de consommateurs ou par les usagers. Aussi, 111 offres promotionnelles ont fait l'objet de contrôle par les services compétents de l'Institution. Suite Pages 2 & 3 RAPPORT PUBLIC PREVU PAR L'ARTICLE 13 DE LA LOI 2001-18 DU 25 JANVIER 2001

SOMMAIRE

Message du Président	01
1-Finances de l'Autorité	04
1-1-Bilan de l'exercice et tableau des résultats 1-2-Recouvrement	04 04
2-Renforcement des capacités	05
2-1-Ressources humaines et organisation 2-2-Ressources informatiques	05 06
3-Secteur des télécommunications	08
3-1-Observatoire des marchés 3-2-Suivi des obligations des opérateurs 3-3-Tarification 3-4-Ressources rares 3-5-Annuaire 3-6-Homologation	08 14 19 24 31 31
4-Secteur de l'électricité	32
4-1-Délégation de l'électricité dans les localités APAUS 4-2-Délégation de l'électricité dans les localités ADER 4-3-Licences 4-4-Activités de la DSP	32 34 35 35
5-Secteur de l'eau	37
5-1-Délégation de l'eau 5-2-Licences 5-3-Système d'Information de la DSP eau 5-4-Suivi des délégataires	37 39 39 40
6-Secteur postal	41
7-Annexes	44

Message du Président

Dans le cadre de sa mission de maintien de l'ordre public hertzien sur l'ensemble du territoire national, l'Are a procédé au recensement de 487 stations de réseaux radio indépendants, et pris les mesures correctives dictées par l'application des textes. De même, l'exposition du public au rayonnement radioélectrique a fait l'objet de 4 missions de contrôle, dont certaines conjointement avec l'Institut National de Recherches en Santé Publique (INRSP) et l'Institut Tropical Suisse (Swiss TPH). Les niveaux des champs mesurés ont été chaque fois largement en dessous des valeurs limites fixées par l'organisation internationale en charge de cette question.

2011 fut aussi l'année du lancement de la mise à niveau du système de contrôle et de gestion du spectre, ainsi que de son extension aux quatre villes de Zouérate, Selibaby, Boghé et Nbeiket Lahwache.

En ce qui concerne les perspectives du secteur, l'Autorité de régulation a initié une évaluation complète de la réforme amorcée en 99, en vue de définir une nouvelle politique riche du retour d'expérience de la décennie passée, et plus à même d'intégrer les nouveaux usages, les évolutions technologiques et les opportunités qu'offre le déploiement des infrastructures de connectivité en cours de réalisation. Le but ultime de cette action étant la mise en place des conditions les plus favorables à la promotion du des télécommunications, secteur l'optimisation de sa contribution au développement socio-économique du Pays.

Pour ce qui est de la délégation des services de l'eau et de l'électricité, près d'une vingtaine de missions de contrôle et de suivi, dont certaines ont d'ailleurs donné lieu au retrait de la DSP, ont été effectuées par les services de l'Are.

Face aux insuffisances constatées dans la délégation de l'électricité, l'Are a lancé, là aussi, une étude visant à réaliser le diagnostic de cette dernière et à proposer les solutions appropriées. D'ores et déjà, le CNR a pris des mesures visant à faire bénéficier la DSP des économies d'échelle qu'induit le regroupement de plusieurs localités au sein d'une même délégation.

Sur le plan de la coopération internationale, Nouakchott a abrité, cette année, la 26ème réunion du Forum Africain des Régulateurs de Services Publics (AFUR) où des décisions importantes relatives à la vie de l'organisation ont été prises comme le recrutement d'un secrétaire exécutif et la redynamisation des comités sectoriels de l'Eau, de l'Electricité et des Télécommunications.

Le renforcement des capacités de l'Institution, ne s'est pas limité à l'acquisition de nouveaux équipements ou à la réalisation d'études de qualité. Il a aussi concerné les ressources humaines, à travers la formation continue de son personnel et le renforcement de l'effectif technique. 14 cadres, de niveau Bac+5 dans les domaines du cœur de métier de l'Are, ont en effet été recrutés après une sélection ouverte et transparente.



Pour ce qui est de l'état des secteurs régulés, l'analyse révèle différents niveaux de maturité.

S'agissant des télécommunications, premier secteur régulé, l'observation montre un taux global de pénétration téléphonique dépassant les 100%, enregistrant une progression de 17%, un parc d'abonnements mobiles quasi équivalent à l'effectif national, un parc fixe qui, pour la première fois depuis plusieurs années, renoue avec la croissance, et un parc Internet, qui malgré sa longue léthargie d'antan, a été, cette année, presque multiplié par 4, tiré vers le haut par l'introduction de la 3G et le développement des smartphones.

Sur le plan de la valeur, les ventes ont dépassé les 65 milliards d'Ouguiya, avec une croissance de 8%, une situation qui tranche avec la régression de 3% connue en 2010.

L'investissement dépasse les 20 milliards d'Ouguiya et augmente de près de 70%, améliorant sensiblement la couverture, avec des réseaux de plus en plus denses et étendus ; C'est ainsi que plus d'une trentaine de localités ont bénéficié, cette année, de l'accès aux services de télécommunications, sans oublier le déploiement en cours d'une dorsale de fibres optiques le long de la Route de l'Espoir.

La régulation de la terminaison du trafic international entrant, qui fixe à 0.22€/mn le seuil minimum du tarif de ce service, a été d'un apport positif pour le secteur. En mettant fin à la baisse vertigineuse de ce tarif, elle a amélioré le revenu des opérateurs, et contribué, à hauteur de plus de 4,5 milliards d'Ouguiya, aux recettes du trésor public.

Le trafic et les ventes du secteur postal, légèrement en recul par rapport à 2010, représentent respectivement un peu plus de 100.000 correspondances annuelles, pour un peu moins de 200 millions d'Ouguiya de chiffre d'affaires.

Relativement à la délégation du service public d'électricité, aujourd'hui en œuvre dans 22 centres, nous pouvons noter l'augmentation de la consommation moyenne par abonné et la baisse du taux de perte d'énergie, respectivement de 10% et 38% dans 95% des localités. Les subventions versées aux délégataires, rapportées aux charges, qui continuent quand même d'avoisiner les 50%, enregistrent 4 points de recul par rapport à l'année précédente.

Concernant l'eau, sa gestion est aujourd'hui déléguée dans 52 localités et les volumes d'eau produits et consommés sont en augmentation par rapport à l'année 2010, malgré la diminution du nombre de centres suite au retrait de 3 délégations. Plusieurs facteurs concourent au déficit de l'activité : le faible débit pour certains centres, l'augmentation du prix du gasoil et la demande plus basse que prévue.

En conclusion, il ne me reste plus qu'à renouveler la ferme volonté et l'engagement total de l'Are à remplir pleinement sa mission, conformément aux textes en vigueur, et à mener à bien, avec toute la concertation requise, les réformes nécessaires au développement harmonieux des secteurs dont elle a la charge.

Nani Ould Chrougha



Chapitre 1- Finances de l'Autorité

1-1-Bilan de l'exercice et tableau des résultats

Comme par le passé, les ressources de l'Are demeurent constituées principalement des redevances, en particulier celle de la régulation dont l'apport constitue 73% du total des encaissements de l'Are. Sa progression de 15% par rapport à 2010 s'explique par l'application cette année du taux plein de 2% sur le chiffre d'affaires des opérateurs hors charges d'interconnexion, conformément aux textes.

Un tel taux s'explique par les charges auxquelles l'Institution devrait faire face en 2011 : mise à niveau des deux centres de contrôle du spectre des fréquences (Nouakchott et Nouadhibou), acquisition de quatre nouveaux centres (Boghé, Sélibaby,Nbeiket Lahwach et Zouértae), renforcement des capacités de l'Are notamment par la réalisation de plusieurs études et le recrutement sur appel d'offres d'un nombre important de cadres qualifiés. Des actions à inscrire dans la première orientation stratégique arrêtée par l'Are en 2010, à savoir : mieux organiser l'Are et la doter des moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

La redevance payée au titre de l'usage des fréquences radioélectriques, qui a rapporté près de 20% du total des encaissements, a quant à elle connu une baisse de près de 4% par rapport à son apport en 2010; en conséquence de l'exonération à laquelle a eu droit un certain nombre d'usagers du spectre en application des textes.

Notons enfin que le secteur des télécommunications demeure, parmi les secteurs régulés, seul contributeur quasiment au financement de l'Are.

L'Annexe 2 fournit le détail du bilan de l'exercice ainsi que les résultats au 31 décembre 2011.

1-2-Recouvrement

Les actions de recouvrement initiées en 2009 et renforcées en 2010 et 2011 par l'assainissement et le suivi rigoureux de la facturation continuent d'améliorer le taux de recouvrement.

Les créances à recouvrer ne sont aujourd'hui provisionnées qu'à hauteur de 79 037 887 UM au 31/12/2011, dont 20 441 229 en 2011.



Chapitre 2-Renforcement des capacités

2-1-Ressources humaines et organisation

Sur le plan des ressources humaines, l'Are a organisé, au cours de 2011, un appel à compétences pour le recrutement de 14 cadres : deux ingénieurs télécoms, deux techniciens télécoms, un ingénieur spécialisé en réseau, deux ingénieurs spécialisés en développement, deux ingénieurs hydrauliciens, deux ingénieurs électriciens, deux économistes et un juriste. Le processus de sélection a été confié au Bureau d'Etudes spécialisé dans la gestion des recrutements, CID, qui a reçu plus de 350 candidatures.

Les candidats retenus à l'issue de cet appel à compétences ont été mis à l'essai durant six mois sous la supervision de leurs directions respectives, et ont bénéficié de formations ciblées en vue de leur faciliter l'appropriation des pré requis spécifiques nécessaires à leurs missions. A la fin de leur période d'essai, lesdits candidats ont présenté leurs rapports de fin de stage dont l'appréciation positive a donné lieu à leur intégration à l'Institution.

Ce processus de recrutement a permis à l'Autorité de combler le déficit constaté dans certaines spécialités, et de rééquilibrer les effectifs par rapport aux métiers.

Sur un autre plan, l'Are a permis à 50 étudiants issus de l'Université de Nouakchott, de l'ISCAE (Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises) et d'autres établissements universitaires étrangers de bénéficier d'un stage professionnel en son sein. Notons qu'il s'agit là d'un effort important au regard du nombre de stagiaires qui constitue ainsi 50% environ de l'effectif global de l'Institution.

En matière de formation du personnel, l'Are continue de fournir l'effort dicté par les impératifs de sa mission, à travers la participation aux colloques ou séminaires locaux ou à l'étranger, ou aux formations destinées aux régulateurs. Sur ce dernier plan, deux cadres ont ainsi bénéficié, cette année, de la formation BADGE (Brevet d'Aptitude Des Grandes Ecoles).

En termes de facilités accordées au personnel, l'opération « Pèlerinage à la Mecque » a été rééditée en 2011, et a donné lieu à la prise en charge, par l'Autorité, de ce voyage au profit de cinq (5) agents, choisis par tirage au sort, au sein des différentes catégories professionnelles. Selon le témoignage des bénéficiaires, les services rendus par le prestataire chargé de l'opération se sont nettement améliorés.

Enfin, quarante neuf agents ont bénéficié d'avancement ou de reclassement en 2011, soit environ 50% de l'effectif global de l'Institution.



2-2-Ressources informatiques

Au cours de l'année 2011, les services compétents ont veillé au bon fonctionnement du système d'information de l'Are, et ont mené plusieurs actions pour le rendre, encore, plus performant. Cela s'est traduit par la mise en place de nouvelles applications, le renforcement de la sécurité et la satisfaction des requêtes des utilisateurs.

Dans le domaine des applications, une solution pour la gestion des infrastructures des opérateurs de télécommunications a été mise en place. Cette application permet l'accès à une base de données sur les éléments réseau (MSC, BSC, BTS ...) et les liaisons de transmission (FH, FO, VSAT...) de chaque opérateur. Aussi, l'application comprend un composant de système d'information géographique (SIG) permettant la production des représentations cartographiques. Des données sur le partage des infrastructures et des litiges y afférents, sont également accessibles.

Ce produit pourra constituer le noyau du système d'information de la régulation du secteur de télécommunications. En effet, il sera utilisé notamment dans le cadre du calcul des coûts de terminaison d'appel, du contrôle d'utilisation du spectre des fréquences et de l'interconnexion des opérateurs.

Concernant les applications des délégations de service public de l'eau et de l'électricité, des corrections et des améliorations ont été apportées aux codes sources en réponse aux demandes des délégataires et des utilisateurs de l'Are.

A titre de rappel, l'Are a mis à la disposition des délégataires du service public de l'eau et de l'électricité des applications pour la gestion commerciale et technique de leurs activités. Une copie de cette base de données est transmise régulièrement à l'Are pour contrôle et analyse. Ainsi, elle dispose d'une base de données riche sur toutes les délégations. Le service technique de l'électricité l'utilise, à titre d'exemple, pour le calcul des subventions devant être payées aux délégataires.

En termes d'infrastructure, une partie du parc informatique, soit 38 postes dont 17 portables, a été renouvelé. Cette action a permis la migration vers des versions récentes de Microsoft à savoir : Windows 7 et Microsoft Office 2010. Les postes remplacés étaient amortis et leurs performances jugées inadéquates pour les usages qu'en font les utilisateurs. Un nouveau serveur performant a été également mis en production.

La sécurité du système a été renforcée à travers la mise à niveau de la solution antivirale et de lutte contre les courriers indésirables (spam).

En outre, l'année 2011 a été marquée par la participation de l'équipe en charge du SI aux travaux liés directement aux aspects métier des secteurs régulés. En effet, cette équipe a été présente notamment dans les commissions chargées de l'acquisition des systèmes suivants :



- Système de contrôle du trafic international entrant ;
- Système de contrôle de la qualité de service fournie par les opérateurs de télécommunications.

A ce sujet, ladite équipe a contribué considérablement au processus d'évaluation technique des offres, en particulier dans la vérification de la conformité des solutions logicielles et architecturales proposées par les différents soumissionnaires.

Chapitre 3-Secteur des télécommunications

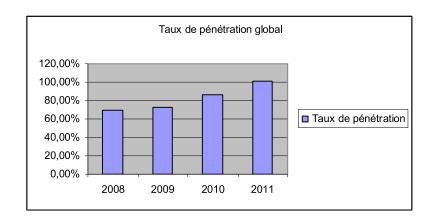
3-1-Observatoire des marchés

3-1-1-Parc d'abonnés

3-1-1-Le parc d'abonnés en résumé

	2008	2009	2010	2011
Nombre d'abonnés	2 086 116	2 256 713	2 847 622	3 387 061
Evolution	35%	8%	26%	19%
Taux de pénétration	69,5%	73%	86%	101%

Source : Opérateurs et nos calculs, population estimée en 2011 à 3.340.627 habitants (ONS)



Bien qu'il soit à relativiser eu égard aux cartes SIM inactives et au phénomène du multi équipement, le fait que le taux de pénétration du téléphone dépasse cette année le seuil symbolique de 100% est en soi un fait majeur, et n'est pas sans rappeler son niveau au tout début de la reforme du secteur où il n'atteignait guère le 1%.

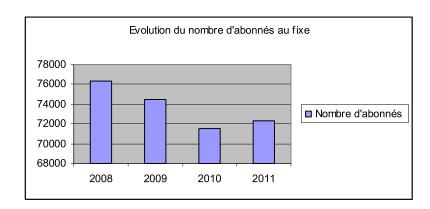
3-1-1-2- Détail et analyse du parc d'abonnés

3-1-1-2-1-Parc d'abonnés fixes

	2008	2009	2010	2011
Nombre d'abonnés	76 354	74 464	71 572	72 294
Evolution	90%	-2%	-4%	1%
Taux de pénétration	2,5%	2,4%	2,2%	2,2%

Source : ONS, Opérateurs et nos calculs





Enregistrant une légère augmentation par rapport à l'année précédente, le parc d'abonnés fixes renoue avec la croissance pour la première fois depuis plusieurs années.

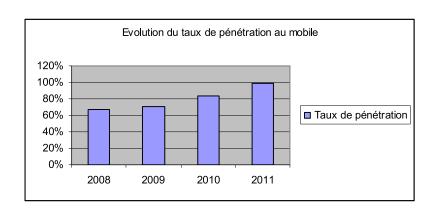
3-1-1-2-2-Parc d'abonnés mobiles

	2008	2009	2010	2011
Nombre d'abonnés	2 009 762	2 182 249	2 776 050	3 314 767
Evolution	33%	9%	27%	19%
Taux de pénétration	67%	71%	84%	99%

Source : Opérateurs et nos calculs

Le parc d'abonnés mobiles s'est accru de 19% en 2011 ; une évolution qui résulterait de l'introduction des services 3G et de la politique commerciale active pratiquée par les opérateurs afin d'acquérir de nouveaux abonnés.

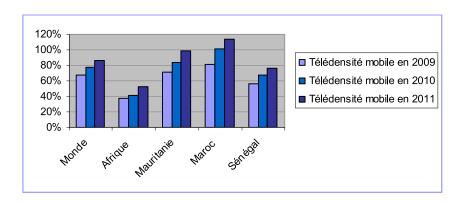
Cette augmentation provient de celle du parc d'abonnés prépayé sur la période, celui du post payé stagnant quasiment depuis 2008.



Benchmark de la télédensité mobile en 2009, 2010 et 2011:

Région ou pays	Télédensité ¹ mobile en 2009	Télédensité mobile en 2010	Télédensité mobile en 2011
Monde	67,6%	78%	85,7%
Afrique	37,5%	41%	53,1%
Mauritanie	71%	84%	99%
Maroc	81,2%	101%	113,6%
Sénégal	56,7%	68%	76,8%

Source : UN, UIT, ANRT, ARTP, Opérateurs et nos calculs



La comparaison ci-dessus montre que le taux de pénétration du mobile chez nous vaut quasiment le double de la moyenne observée sur le Continent et dépasse celle mondiale de plus 15%.

3-1-1-2-3-Distribution des abonnés entre le fixe et le mobile

Le mobile continue inexorablement sa prédominance sur le marché de la voix, la part du fixe se rétrécissant à 2%.

	2008	2009	2010	2011
Parc total	2 086 116	2 256 713	2 847 622	3 387 061
Téléphonie fixe	3,7%	3,3%	2,5%	2%
Téléphonie mobile	96,3%	96,7%	97,5%	98%

Source : Opérateurs et nos calculs



¹ La télédensite est égale au nombre d'abonnés divisé par la population

3-1-1-2-4-Parc d'abonnés Internet

	Abonnés RTC ²	Abonnés LS ³	Abonnés ADSL	Abonnés Internet mobile ⁴	Total
2008	2198	255	5876	1364	9693
2009	790	245	6530	13041	22013
2010	977	54	5593	17971	24595
2011	596	54	6066	76915	83631

Source : Opérateurs et nos calculs

Le parc d'abonnés Internet a plus que doublé en 2011, tiré vers le haut par l'accès mobile et particulièrement celui de la 3G.

3-1-2-Chiffre d'affaires de la téléphonie en millions d'UM

3-1-2-1-Evolution du chiffre d'affaires (CA)

	2008	2009	2010	2011
Téléphonie globale	59 228	62 495	60 717	65 289
Evolution	11%	6%	-3%	8%
Dont téléphonie fixe	7 812	3 539	6 033	5 577
Evolution	-11%	-55%	70%	-8%
Dont téléphonie mobile	51 416	58 956	54 684	59 712
Evolution	15%	15%	-7%	9%

Source : Opérateurs et nos calculs

Après la légère régression observée en 2010, le chiffre d'affaires du secteur enregistre cette année une croissance de 8% résultant de celle du segment mobile (+9%), un bon résultat après la baisse de 7% en 2010.

Le chiffre d'affaires de la téléphonie fixe a quant à lui connu une baisse de 8%, mais demeure aux alentours des 6 milliards d'UM, confirmant ainsi la stagnation du segment du fixe liée probablement à l'absence d'une stratégie efficace pour ce segment.



² Réseau Téléphonique Commuté

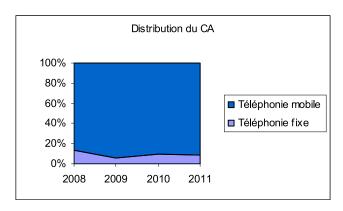
³ Liaisons Spécialisées

⁴ GPRS, CDMA, 1X-EVDO, 3G

3-1-2-2-Distribution du chiffre d'affaires entre le fixe et le mobile

	2008	2009	2010	2011
Téléphonie fixe	13%	6%	10%	9%
Téléphonie mobile	87%	94%	90%	91%

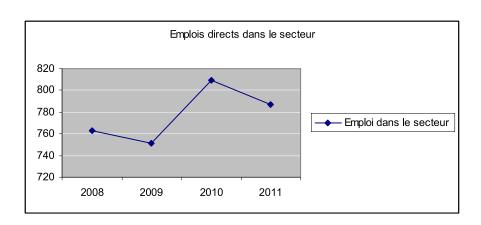
Source : Opérateurs et nos calculs



3-1-3-Emploi dans le secteur

	2008	2009	2010	2011
Emploi dans le secteur	763	751	809	787
Evolution	-13%	-1,6%	8%	-3%

Source : Opérateurs et nos calculs



L'emploi direct chez les trois opérateurs du marché des télécommunications reste aux alentours de la valeur de 800. Il y a lieu de signaler que ce chiffre ne prend pas en compte les nombreux emplois indirects générés par la sous-traitance de certaines activités par les opérateurs et par la distribution particulièrement active dans notre pays. Une récente étude du secteur réalisée par l'Are estime l'ensemble des emplois du secteur à 12.000⁵.



⁵ Etude relative à la réforme du secteur et à la révision de son cadre juridique et réglementaire, Phase 3, Juillet 2012.

3-1-4-Investissement dans le secteur

	2008	2009	2010	2011
Investissement télécoms (millions UM)	13 832	17 767	11 833	20 050
Evolution		28%	-33%	69%

Source : Opérateurs et nos calculs

La nette amélioration de l'investissement serait à mettre sur le compte du déploiement d'un nouveau réseau GSM/3G+ et du raccordement par câble à fibres optiques des villes situées sur la Route de l'Espoir.

3-1-5-Valeur Ajoutée du secteur

	2009	2010	2011
Valeur Ajoutée (millions UM)	35 106	31 576	22 485

Source: Opérateurs et nos calculs

Etant la richesse créée directement par l'activité, la Valeur Ajoutée, qui représentait 52% des revenus en 2010, n'en représente cette année que 34%. Un taux anormalement bas.

3-1-6-Volumétrie du trafic

3-1-6-1- Volume des communications au départ des réseaux fixes et mobiles en milliers de mn

	2008	2009	2010	2011
Trafic global (fixe+mobile)	1 223 959	1 650 850	2 304 939	2 745 220
Evolution	51%	35%	40%	19%
Au départ du (des) réseau (x) fixe (s)	55 870	33 485	21 601	15 168
Evolution	5%	-40%	-35%	-30%
Au départ des réseaux mobiles	1 168 089	1 617 365	2 283 338	2 730 052
Evolution	54%	38%	41%	20%

Source : Opérateurs et nos calculs

Le volume global des communications au départ des différents réseaux s'est accru de 19% en 2011, une augmentation qui résulte principalement de la progression de 25% du trafic on net mobile.

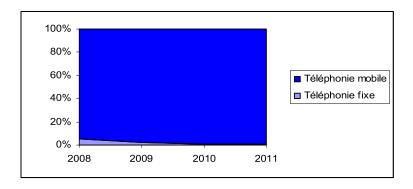
Le trafic off net et le trafic sortant vers l'international n'ont eux pas connu de progression significative cette année. La croissance du trafic on net résulte des offres promotionnelles différenciées.



3-1-6-2- Distribution du trafic sortant

	2008	2009	2010	2011
Téléphonie fixe	5%	2%	1%	0,6%
Téléphonie mobile	95%	98%	99%	99,4%

Source : Opérateurs et nos calculs



L'écrasante dominance du mobile en valeur se retrouve plus accentuée en volume.

3-2-Suivi des obligations des opérateurs

3-2-1-Couverture territoriale



Au 31 décembre 2011, l'opérateur Mattel est présent dans 73 villes et localités dont 4 couvertes en 2011 : Tijirit, Taguilalet, Nimjatt, Jidr El Mohguen. Sa couverture s'est également étendue en 2011 aux villes et localités situées sur les deux axes routiers Nouakchott-Akjoujt et Nouakchott-Nouadhibou.

Par ailleurs, le réseau 3G de Mattel a été déployé, cette année, dans les villes de Nouakchott, Nouadhibou, Kiffa et Rosso.





La couverture du réseau fixe de l'opérateur Mauritel n'a pas évolué en 2011, le nombre total des localités et villes couvertes par ce réseau s'établit toujours à 37.

Pour ce qui est de sa couverture mobile GSM, elle s'étend à 113 villes et localités dont 23 couvertes en 2011 : El-Radhi, El Boumbi, Sawana, Medbougou, N'gnimlane, Mveiriatt, Tawaz, Oum Avnadiche, Djewnaba, Tendegmadeck, M'bidane, Oum Chech, Diougountrou, Tektaka, Lemhewdat, Elgalb, Wad Amoure, Oudey Emejbour, Bouly, Elwaere, M'balle, Etwajil, Diaguily.

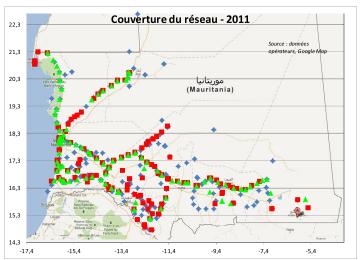
En plus, le réseau 3G de cet opérateur a couvert cette année les villes de Rosso, Aioun, Aleg, Atar, Kaédi, Selibaby, Tidjikja, Nouadhibou et Nouakchott.



Le réseau « Zaki » de Chinguitel, de norme CDMA 800, est présent dans 41 villes et localités dont une couverte en 2011, il s'agit de Taguilalet.

Chinguitel a aussi mis en service au cours de la présente année un nouveau réseau « Mauritani » de norme GSM, couvrant 29 villes et localités ainsi que les axes routiers déjà couverts par le réseau « Zaki ».

Le réseau 3G de cet opérateur est présent, cette année dans, les villes de Nouakchott et Nouadhibou.



Couverture globale, Source: Etude sur la reforme du secteur, juillet 2012

3-2-2-Qualité de Service

3-2-2-1-Contrôle de la qualité

L'Autorité de régulation a réalisé au cours de l'année 2011 quatre missions de contrôle de qualité des services téléphoniques mobiles fournis par Mattel, Mauritel et Chinguitel. Les résultats de ces différentes missions sont publiés en détail sur le site de l'Autorité www.are.mr.

La 1^{ere} mission, effectuée du **03 au 17 février 2011,** avait pour objet de contrôler la qualité des services de la téléphonie mobile offerts par les trois opérateurs et concernait 25 villes et localités.

Les résultats de cette enquête ont montré que les opérateurs sont défaillants, dans des proportions variables au niveau de plusieurs villes et localités, par rapport à certains engagements en termes de qualité de service prescrits dans leurs cahiers des charges. Ces défaillances ont fait l'objet de mises en demeure adressées aux opérateurs.

A l'expiration du délai accordé à ces derniers par l'Autorité de Régulation pour se conformer aux engagements en termes de qualité de service dans les villes et localités où leur réseau est défaillant, une 2^{eme} mission de contrôle a été effectuée du **03 au 14 avril 2011.** Les résultats de cette mission ont montré que les opérateurs Mauritel et Mattel ne sont plus que légèrement défaillants dans les seules villes et localités suivantes:

- Oualata et Rachid pour Mauritel;
- Nouadhibou pour Mattel.

Pour cette raison, le Conseil National de Régulation a décidé de ne pas appliquer de sanctions pour ces légers manquements.

Une troisième mission de contrôle a été effectuée plus tard, du **12 au 15 mai 2011,** dans la wilaya de Tiris Zemour. Les résultats de cette enquête ont montré que les opérateurs sont défaillants dans les deux villes de Zouerate et F'derick par rapport à certains engagements en terme de qualité de services prescrits dans leurs cahiers des charges.

Ces défaillances ont fait l'objet de mises en demeure adressées aux opérateurs. Suite à l'expiration du délai accordé aux trois opérateurs pour pallier les manquements constatés, une nouvelle mission de contrôle a été effectuée, du **02 au 04 juin 2011**, dans les villes susmentionnées. Les résultats de ce contrôle ont montré que les opérateurs Mauritel et Mattel restaient toujours défaillants dans ces deux villes.



En application des dispositions réglementaires en vigueur, notamment l'article 6 de la loi 99-019 du 11 juillet 1999, l'Autorité de régulation a décidé d'appliquer les sanctions pécuniaires suivantes:

- Pour Mattel, une sanction d'un montant de trente millions d'Ouguiyas
 (30 000 000 UM) concernant les villes de Zouerate et F'derick;
- Pour Mauritel, une sanction d'un montant de seize millions deux cents mille Ouguiyas (16 200 000 UM) concernant les villes de Zouerate et F'derick;
- Pour Chinguitel, une sanction d'un montant de cinq cent soixante Mille
 Ouguiyas (560 000 UM) concernant la ville de Zouerate

3-2-2-Révision du dispositif de contrôle de la qualité de service

Un dispositif basé exclusivement sur l'organisation de campagnes ponctuelles n'est plus suffisant pour évaluer la qualité des services offerts par trois opérateurs titulaires de licences globales autorisant l'établissement et l'exploitation de tout type de réseaux ainsi que la fourniture de tout type de services de télécommunications.

C'est pour ce motif que l'Are a décidé de réaliser une étude visant à réviser le dispositif existant de contrôle de la qualité de service. Cette révision visait à rendre systématiques et plus nombreux les contrôles réalisés par l'Are afin de :

- 1. contraindre les opérateurs à respecter leurs engagements en termes de qualité de service,
- 2. et d'informer objectivement les consommateurs sur les niveaux constatés de qualité de service chez chacun des trois opérateurs.

Pour ce faire, l'Are a fait appel aux compétences d'un consultant international ayant de solides références dans le domaine.

Au lancement de l'étude, une large concertation a été menée pour permettre aux Opérateurs, à l'Administration, aux Elus et aux Associations de Consommateurs de contribuer à la définition et à la proposition du contour du nouveau dispositif de contrôle de la qualité de service des réseaux de télécommunications.

C'est à ce titre qu'une journée de restitution a été organisée par l'Are, le 20 juillet 2011, au profit des acteurs, pour leur permettre d'échanger sur le rapport provisoire du Consultant. Les échanges qui ont eu lieu entre les participants au cours de cet atelier ont contribué à l'enrichissement du travail de ce dernier.

La démarche préconisée par le Consultant, dans son rapport final, se base sur un contrôle continu et des contrôles ponctuels. Le contrôle continu se base sur l'analyse du trafic enregistré par les équipements du réseau.

Alors que l'audit ou contrôle ponctuel est basé lui sur la réalisation d'une série de tests portant sur un échantillon représentatif de l'usage.

Pour la mise en application technique des recommandations du Consultant, l'Are s'est procurée un outil de Drive Test pour le contrôle ponctuel et une plateforme d'analyse des données OMC pour le contrôle continu. Ces deux systèmes seront opérationnels en 2012.

Le nouveau dispositif de contrôle va permettre à l'Are d'agir sur les opérateurs afin qu'ils améliorent la QoS de leurs réseaux, suivant les principes de la contrainte et de l'incitation.

La contrainte consiste à appliquer à l'aide du contrôle continu un potentiel important de sanctions sur les manquements constatés par rapport aux engagements pris par les opérateurs dans leurs cahiers de charges. Pour ce qui est de l'incitation, elle réside dans la publication de l'Are à la fin de chaque audit ponctuel d'un classement impartial et objectif indiquant le niveau de qualité de chaque opérateur.

Ce classement permettrait aux utilisateurs de choisir leurs fournisseurs en fonction d'une qualité de service contrôlée et vérifiée par le Régulateur, incitant ainsi les opérateurs, dans un cadre concurrentiel, à toujours œuvrer afin d'améliorer la qualité de leur service.

3-2-3-Interconnexion

Processus d'approbation des catalogues 2010-2011

La validation des catalogues 2011-2012 a été menée conformément à la démarche adoptée depuis 2006 par l'Autorité. Conformément aux textes, l'Are a publié sur son site, le 06 juin 2011, les catalogues d'interconnexion des opérateurs Mattel, Mauritel et Chinguitel pour la période du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012, après leur approbation par le CNR.

3-2-4-Règlement des litiges

Sur l'ensemble des litiges opposant les opérateurs de télécommunications, un seul, au cours de 2011, a fait l'objet d'une saisine devant l'Autorité de régulation.

Cette saisine portait sur une plainte de l'opérateur Mauritel à l'encontre de Mattel relativement aux balances d'interconnexion pour la période du 1er octobre 2007 au 31 décembre 2009.

L'Autorité a engagé une série de réunions avec les deux parties, une solution à l'amiable a été trouvée et l'opérateur Mauritel a retiré sa plainte.



3-2-5-Trafic international entrant

L'ouverture à la concurrence des marchés des télécommunications a, depuis quelques années, bouleversé l'économie du trafic international. Dans l'ancien système, la rémunération des échanges internationaux de trafic téléphonique était organisée sous l'égide de l'Union Internationale des Télécommunications sous la forme d'un système de quotes-parts, appelé également taxes de répartition.

L'ouverture des marchés à la concurrence a conduit à l'éclatement de ce système, chaque opérateur étant libre de déterminer le tarif auquel il facture le trafic international entrant à ses partenaires internationaux.

S'agissant plus particulièrement du marché mauritanien, les trois opérateurs présents ont ainsi fixé librement le tarif auquel ils terminaient le trafic international entrant.

Mais Il est apparu que la conséquence globale de ce jeu concurrentiel serait un appauvrissement du pays, du fait de plusieurs facteurs :

- La situation a conduit à une baisse considérable des prix par rapport à l'organisation précédente,
- L'évolution des volumes n'a pas compensé la baisse des prix.

C'est pourquoi le Gouvernement, par décret n° 2010/268 du 12 décembre 2010, a instauré un seuil minimum fixé à 0,22€/mn pour la tarification de la terminaison des communications téléphoniques internationales entrantes.

L'année 2011 a été marquée par la mise en application dudit décret, et par l'entrée en vigueur du nouveau décret 2011-154 du 09 juin 2011 venu le compléter.

3-3-Tarification

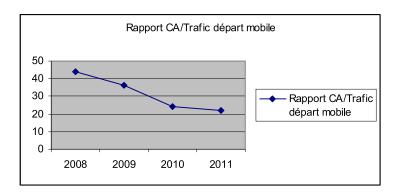
3-3-1-Tarifs de détail

Les tarifs TTC pratiqués par les opérateurs au 31 juillet 2011 sont disponibles sur le site de l'Are www.are.mr.

L'évolution du chiffre d'affaires de la téléphonie mobile, segment principal du marché, rapporté au trafic, qui donne une idée du tarif, poursuit sa tendance à la baisse, mais son évolution demeure faible par rapport aux années précédentes.

	2008	2009	2010	2011
CA au départ du mobile (en millions d'UM)	51 416	58 956	54 684	59 712
Trafic départ mobile (en milliers de Mn)	1 168 089	1 650 820	2 283 338	2 730 052
Rapport CA/Trafic départ mobile	44	36	24	22
Variation		-18%	-33%	-8%

Source : Opérateurs et nos calculs



3-3-2-Tarifs de gros

Considérant l'évaluation par la méthode CMILT⁶ des coûts d'interconnexion pour l'exercice 2010, réalisée par un consultant international, l'analyse des justificatifs de coûts présentés par les opérateurs, le niveau actuel des tarifs d'interconnexion et la nécessité de ne pas introduire de rupture susceptible de désorganiser le marché, l'Are a décidé de faire passer la terminaison d'appel sur le réseau mobile de 10 à 9 Um.

L'asymétrie accordée depuis trois ans à Chinguitel pour le tarif de la terminaison sur son réseau CDMA a été supprimée, ne se justifiant plus au regard de critères objectifs dont notamment celui des parts de marché. Elle lui a été en revanche accordée pour la terminaison sur son nouveau réseau GSM, et ce à titre d'incitation.

Terminaison d'appel sur le mobile (en UM/Mn)	Mattel	Mauritel	Chinguitel
2009	12	12	14
2010	10	10	11
2011	9	9	9 pour le CDMA 10 pour le GSM

Les tarifs de gros des services de télécommunications fournis par les trois opérateurs sont disponibles sur le site web de l'Are www.are.mr.



⁶ Voir Rapports annuels précédents

3-3-3-Contrôle tarifaire



Contrôle des tarifs

Le contrôle tarifaire a été effectué de façon continue tout au long de l'année, et a eu pour but de vérifier la conformité des tarifs appliqués avec ceux publiés pour chaque opérateur.

En 2011, les contrôles effectués ont porté sur les services suivants :

Les services de la téléphonie mobile et fixe :

- abonnement classique prépayé (communications on net, off net, international,)
- abonnement Echbeh, One, et le nouveau GSM mauritani (communications on net, off net et international)
- abonnements du fixe prépayé (communications on net, off net, international)
- les SMS du mobile prépayé (on net, off net, international)

Les services à valeur ajoutée et l'Internet :

- l'Internet mobile 3G
- l'Internet CDMA
- les messages d'information

D'autres services

- les offres du roaming prépayé (El hadj et El oumra...)
- les offres de gratuité (Leyalina, soirée illimitée, zaki.....)
- les offres Ami mobile, Offre sahara mobile

Les contrôles effectués sur les tarifs n'ont pas révélé de manquements significatifs par rapport aux tarifs déclarés. Les anomalies constatées, généralement liées à la facturation et à la publication des tarifs, ont été signalées aux opérateurs pour leur correction.

Les plaintes liées à ces questions ont été étudiées et traitées dans le cadre de plusieurs réunions de travail qui ont été organisées avec les opérateurs et les associations de consommateurs. Les principales plaintes et anomalies constatées sont relatives à la facturation de certains services d'Internet et d'autres à valeur ajoutée n'ayant pas spécifiquement fait l'objet de contrôle, ainsi qu'au caractère illisible des messages publicitaires des opérateurs.

Aux termes de ces réunions, les opérateurs se sont engagés à remédier à toutes les insuffisances évoquées, et ces engagements ont été consignés dans des PV de réunions. Le service de la protection des consommateurs a assuré le suivi du respect de ses engagements.

Contrôle des offres promotionnelles

Institué depuis 2008, le contrôle des offres promotionnelles comporte principalement la vérification de la lisibilité et de la transparence du message publicitaire ainsi que l'application effective des conditions de l'offre (tarifs, durée, etc.).

En 2011, ce contrôle a couvert 111 offres promotionnelles (tous opérateurs confondus) portant sur les services prépayés.

Le tableau suivant présente la situation des offres contrôlées par trimestre et par type d'offre :

	Bonus	Autres	Total
1er Trimestre	17	5	22
2ème Trimestre	20	17	37
3ème Trimestre	24	5	29
4ème Trimestre	19	4	23
	80	31	111

Les anomalies relevées se rapportent souvent à la lisibilité et à la transparence du message publicitaire. Elles ont été communiquées, conformément à la procédure de contrôle et en temps opportun, aux opérateurs qui ont été priés de les corriger et d'éviter, à l'avenir, leur reproduction.

Depuis 2008, les offres promotionnelles, de plus en plus diversifiées et fréquentes, impactent sensiblement le niveau des tarifs des différents services de télécommunications.

La situation des offres "bonus' 'contrôlées en 2011 fait apparaître une durée globale de 307 jours de bonus :



Nombre total de services &	Durée	Nombre de « bonus	Durée de la promotion
promotions	totale	100% »	« bonus 100% »
52	100 jours	35	74 jours

PS: Le service « Mechili » de Mattel permet depuis cette année d'avoir un bonus de 100%.





Nombre total de services & promotions	Durée totale	Nombre de « bonus 100% »	Durée de la promotion « bonus 100% »
49	309 jours	37	217 jours



Nombre total de services & promotions	Durée totale	Nombre de « bonus 100% »	Durée de la promotion « bonus 100% »
10	22 jours	7	16 jours

3-3-4-Protection du consommateur

La mission de protection du consommateur a été jusqu'ici assurée essentiellement à travers :

- le contrôle du respect des obligations des opérateurs notamment en matière d'information des consommateurs, dont par exemple la publication des tarifs imposée aux opérateurs,
- la réception et le traitement des plaintes reçues des usagers,
- le contrôle des tarifs et des offres promotionnelles.

Dans le cadre du contrôle du respect de l'obligation d'information du consommateur, l'Autorité avait imposé aux opérateurs de :

- publier leurs tarifs sur leurs sites web et de les tenir à jour,
- d'afficher les tarifs de façon appropriée dans leurs agences commerciales et points de vente,
- de communiquer à l'Autorité leurs catalogues tarifaires.

Le respect de ces obligations est contrôlé périodiquement.

Comme en 2010, l'Are a procédé en 2011 à la publication des tarifs (TTC) des opérateurs sur son site web.

Elle a aussi renforcé son dispositif de protection du consommateur par la création d'un service dédié à celle-ci. Ce service reçoit et instruit les plaintes jugées recevables, déposées par les associations de consommateurs ou par les usagers.

En 2011, il a instruit plus de 11 plaintes, en concertation avec les opérateurs et associations ou usagers.

Pour renforcer d'avantage le dispositif de protection des consommateurs, l'Autorité envisage :

- 1. d'instituer un appui aux associations des consommateurs. L'accord cadre de cet appui est à l'étude,
- 2. de renforcer la règlementation relative à la protection des consommateurs. La mise à niveau de cette réglementation est prévue dans les termes de références de l'étude relative à l'évaluation de la réforme du secteur et à la révision de son cadre juridique et réglementaire qui sera achevée en 2012.

3-4-Ressources rares

3-4-1-Planification, Gestion et Contrôle du spectre

Traitement des demandes d'attribution et d'assignation des fréquences

La décomposition des autorisations délivrées au cours de l'année 2011, pour les usagers autres que les opérateurs, se présente comme suit :

- quatre (04) stations VSAT
- douze (12) réseaux BLR
- sept (09) réseaux PMR VHF, UHF et HF
- douze (12) équipements radios à bord de navires de pêche.

Pour ce qui est des opérateurs de télécommunications, les assignations de l'Are dans les différentes bandes de fréquences leurs ont permis de réaliser les installations suivantes au cours de l'année 2011:

Opérateur	BTS	Liaisons FH
Mattel	25	28
موریتل Mauritel	56 (GSM) 24 (3G)	57 dans la bande 7 GHz et 39 dans les 23 GHz
شنقیتل Chinguitel	0	38 dans les bandes 7 et 18 GHz



Suivi des redevances radioélectriques

En application de la réglementation en vigueur, notamment l'article 7 de l'arrêté R-134, l'Are procède annuellement à l'établissement des factures relatives aux redevances d'enregistrement et d'utilisation du spectre de fréquences pour l'ensemble de ses utilisateurs. Après examen de la situation de ceux-ci, il s'est avéré que certains usagers sont en situation irrégulière vis-à-vis de la réglementation depuis plusieurs années.

C'est ainsi qu'au cours de l'année 2011, l'Are a procédé à la fiabilisation du fichier des utilisateurs de fréquences. Cette opération s'est traduite par une décision du Conseil National de Régulation consistant à exonérer les administrations des redevances liées à la gestion du spectre. Toutefois, elle soumet ces utilisateurs que sont les administrations, les services de la sécurité aérienne et les amateurs à un régime déclaratif nécessaire pour une gestion efficace du spectre de fréquences.

Le recouvrement des redevances d'utilisation du spectre au 31 décembre 2011 est de 66%, enregistrant ainsi une croissance de 20% par rapport à l'année 2010.

L'exploitation des circulaires internationales d'information sur les fréquences (BR IFIC)

Dans le cadre des modifications apportées aux plans de Genève 84 et 06 par les administrations du Sénégal, du Mali, et du Maroc et qui ont été publiées en 2011 dans les sections spéciales des parties A des circulaires internationales d'information sur les fréquences (BRIFICs N°2688 du 22/02/2011, N°2689 du 08/03/2011, N° 2692 du 19/04/2011, N° 2707 du 15/11/2011 et N° 2709 du 13/12/2011), notre administration a procédé au calcul des champs perturbateurs résultant de ces modifications et a transmis à l'UIT son avis conformément aux clauses des accords finals entre les différentes administrations.

Les observations et avis que nous avons formulés à cette occasion à l'UIT visent à protéger nos émissions des brouillages éventuels provenant des pays limitrophes

Notification des fréquences à l'UIT

Poursuivant son action de Notification, l'Autorité de régulation a notifié au bureau de l'UIT-R, 53 fiches de notification de type TB3 correspondant à des fréquences FM qui ont été publiées dans la partie B de la BRIFIC n°2711.

Coordination internationale de l'utilisation des fréquences

Une réunion de coordination entre l'Are et l'ARTP du Sénégal s'est tenue à Nouakchott du 25 au 27 août 2011. Elle avait pour objet d'apprécier le respect par les opérateurs de l'accord de coordination de 2004, de faire une vérification par les équipes techniques des émissions dans les bandes FM et GSM, de manière conjointe, et de mesurer les niveaux des champs électromagnétiques tout au long des villes frontalières. De plus, nous avions formulé une requête faisant état de réception sur notre territoire, essentiellement dans la ville de Nouakchott, de signaux en provenance de stations FM émettant depuis le Sénégal.

A l'issue de cette mission, il a été relevé qu'il n'y avait pas d'émissions reçues en ce moment. Ces émissions, identifiées à certaines périodes de l'année, seraient dues au phénomène de super réfraction⁷ déjà identifié par l'UIT et ayant lieu dans la zone géographique incluant le Sénégal et la Mauritanie. Le Sénégal continuera les actions entamées pour vérifier le respect des caractéristiques techniques du plan GE84.

En ce qui concerne le GSM, les résultats obtenus font état du non-respect de l'Accord de coordination de 2004 conclu entre nos deux administrations par :

- 1. Mauritel dans les villes de Rosso, Boghé et Kaédi,
- 2. Sonatel dans les villes de Boghé et Rosso,
- 3. Tigo dans la ville de Rosso.

Pour rappel, cet accord énonce dans son annexe les canaux utilisables par les opérateurs sur l'axe frontalier entre les deux pays.

L'Are a par la suite tenu une réunion avec les opérateurs où elle leur a rappelé l'importance de l'Accord 2004 et leur a demandé de lui faire parvenir leurs propositions concrètes quant au partage proposé au niveau des villes et axes frontaliers avec le Mali et le Sénégal, et ce pour toutes les bandes de fréquences attribuées aux opérateurs, actuellement utilisées dans ces zones ou susceptible de l'être.

Une seconde réunion de coordination s'est tenue à Dakar du 24 au 28 novembre 2011, en vue de la vérification du respect de l'accord de coordination frontalière 2004, après une mission conjointe de contrôle sur l'axe Bakel/Saint-Louis.

A l'issue de cette mission, il a été de nouveau constaté que les opérateurs ne respectaient pas suffisamment l'Accord de coordination 2004 le long de la frontière ; ainsi l'opérateur sénégalais Sonatel utilise les canaux normalement affectés à Mattel, et à Bakel l'on constate un roaming sur Mauritel en certains endroits. Ce qui montre le besoin constant de coordination.



⁷ Les rayons hertziens peuvent être plus ou moins courbés vers la terre.

Missions de contrôle du spectre de fréquences

Contrôle continu du spectre

Ce contrôle permet de déterminer le niveau d'occupation du spectre de fréquences et la vérification de la conformité des caractéristiques techniques et opérationnelles des signaux afin de déceler et d'identifier les émetteurs qui fonctionnent dans l'illégalité. Cette tâche est assurée par les stations fixes de contrôle situées à Nouakchott et à Nouadhibou.

Tâches quotidiennes:

- Contrôle systématique par balayage radio goniométrique,
- Détection automatique des émissions illicites,
- Détermination de l'occupation du spectre de fréquences en durée et en temps,
- Mesures des paramètres des fréquences (intensité du champ, modulation de fréquences, largeur de bande),
- Détection Automatique d'Infraction (DAI).

Ces tâches sont effectuées sur les différentes bandes de fréquences : HF, UHF, VHF, VHF aéronautique, GSM900, GSM1800, CDMA800 et la FM.

Inspection des stations radioélectriques

Cette activité vise à :

- effectuer un contrôle approfondi des installations radioélectriques,
- comparer l'état réel des sites par rapport aux termes des autorisations pour les stations autorisées,
- régulariser la situation des installations modifiées et celles non déclarées;
- aider à la mise à jour du fichier national de fréquences.

Au cours de l'année 2011, les missions de contrôle suivantes ont été réalisées :

- 1. Du 21 décembre 2010 au 18 janvier 2011, une mission a été effectuée pour recenser l'ensemble des réseaux V-SAT et BLR au niveau de la ville de Nouakchott. Les réseaux opérationnels recensés durant cette mission s'élèvent à 85 liaisons BLR, dont 14 autorisées et 52 stations V-SAT, dont 21 autorisées. Quant aux réseaux hors service, 28 antennes ont été localisées dont notamment 12 antennes BLR, 3 stations V-SAT et une antenne FH. Toutes ces antennes ont été démontées à l'issue de cette mission.
- 2. Du 20 au 30 juin 2011, une mission de contrôle des installations radioélectriques à bord des bateaux à Nouadhibou a permis de recenser 858 équipements radioélectriques à bord de 138 bateaux visités parmi lesquels :

- 96 bateaux nationaux de la pêche industrielle autorisés
- 27 bateaux de la pêche artisanale dont 2 autorisés
- 15 bateaux étrangers non autorisés.
- 3. Du 25 juillet au 04 Août 2011, une mission est effectuée pour le recensement des installations radioélectriques dans les localités d'Akjoujt, Atar, Zouerate, Nouadhibou et Tasiast.

Dans ces différents sites un nombre important d'installations radioélectriques non autorisées a pu être recensés, à savoir :

- 7 stations VSAT,
- 20 stations BLR,
- 15 Stations Wifi,
- 31 stations (fixes / mobiles) HF
- 26 stations VHF mobiles (sur véhicule),
- 18 stations VHF fixes,
- 94 appareils portatifs (VHF et HF) non autorisés.

Au cours de l'année 2011, l'ensemble des inspections effectuées sur toute l'étendue du territoire national a permis de recenser quatre cent quatre-vingt-sept (487) stations de réseaux radio indépendants.

Ces contrôles ont permis de constater des irrégularités portant sur :

- des réseaux en panne,
- des autorisations pour lesquelles les réseaux correspondants n'ont jamais été installés,
- des changements non autorisés de site,
- des extensions non autorisées de réseaux,
- des stations ou des réseaux sans autorisation.

Ces recensements ont amené les usagers qui ne sont pas en règle à engager la procédure de leur régularisation qui est aujourd'hui toujours en cours.

Contrôle du rayonnement radioélectrique

Du 21 au 26 Mars 2011, l'Are a organisé une enquête à Kaédi sur l'exposition du public aux champs électromagnétiques, en collaboration avec l'Institut National de Recherches en Santé Publique (INRSP) et l'Institut Tropical Suisse (Swiss TPH).

Les résultats de cette campagne ont montré que les niveaux des champs mesurés restent faibles et largement en dessous des valeurs limites fixées par la Commission Internationale pour la Protection Contre les Rayonnements Non Ionisants (ICNIRP).



Cette mission a été prolongée jusqu'au 29 Mars 2011 pour couvrir la localité de Medbougou, dont les populations ont porté plainte contre l'opérateur Mauritel pour avoir installé une antenne qui, selon ces populations, présente un danger pour leur santé.

Les mesures faites sur le site et dans les maisons environnantes ont relevé un niveau du champ électromagnétique maximal de 0.0648365V/m, soit 632 fois inférieur à la valeur limite fixée par la réglementation internationale (41V/m pour la norme GSM900).

Du 16 au 17 Avril 2011, l'Autorité de régulation a réalisé une campagne de mesure relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques avec l'Institut Tropical de Santé Publique Suisse (Swiss TPH) dans la ville Nouakchott. Les résultats de cette campagne ont donné des valeurs du champ électromagnétique variant entre 0.086 et 1.33 V/m pour tous les points mesurés.

Ces mêmes résultats ont montré que les niveaux des champs mesurés par les deux méthodes (Are et Swiss TPH) sont convergents et largement en dessous des valeurs limites fixées par l'ICNIRP.

Du 04 au 06 Août 2011, une campagne de mesures de l'exposition du public aux champs électromagnétiques a été réalisée dans la ville d'Atar suite à plusieurs plaintes émanant de citoyens et d'associations des consommateurs de cette ville.

Les mesures ont concerné les principaux sites de la ville d'Atar et quelques sites se trouvant sur l'axe Amatil /Atar. Le niveau du champ électromagnétique mesuré le plus élevé était 60 fois inférieur à la valeur limite fixée par la réglementation internationale.

Mise à niveau et extension du système ASMS

Conformément à sa mission de gestion et de contrôle du spectre de fréquences, l'Are s'était équipée dès 2002 d'un système intégré de contrôle et de gestion automatisée du spectre de fréquences. Celui-ci présente aujourd'hui des dysfonctionnements nécessitant son renouvellement. Pour cette raison, l'Autorité a conclu en décembre 2011 un contrat avec la société TCI pour la mise à niveau du système existant ainsi que son extension par la création de quatre nouveaux centres de contrôle dans les villes de Zouérate, Selibaby, Boghé et Nbeiket Lahwache. L'objectif de ce projet est de doter l'Autorité de régulation d'un système évolué de gestion et de contrôle du spectre des fréquences radioélectriques lui permettant de remplir pleinement sa mission y relative et de protéger le domaine public hertzien.

Atelier de formation

Une formation sur les services terre a été organisée par l'Are en collaboration avec l'UIT du 10 au 15 décembre 2011. Elle a porté sur l'utilisation des outils suivants :

- Logiciels de notification
- Logiciels de Planification HF de l'UIT-R



- Accord GE06
- Fichiers électroniques.

L'objectif de cet atelier était de permettre aux participants de se familiariser avec les procédures de notification de l'UIT et avec un certain nombre de logiciels de publication que l'UIT met à la disposition des Administrations.

L'organisation de cet atelier dans les locaux de l'Are a permis à 16 de nos cadres d'en bénéficier.

3-4-2-Numérotation

Traitement des demandes des Autorités Publiques

Au cours de l'année 2011, l'Autorité de Régulation a accompagné les autorités publiques dans la mise en œuvre de l'acheminement des appels d'urgence. Elle a dans ce cadre attribué le numéro court **101** au Ministère de la santé pour la réception des appels d'urgence dans les structures sanitaires du pays. Elle a aussi organisé une mission conjointe avec les services compétents du Ministère de la santé pour s'assurer que les différents réseaux des opérateurs acheminaient tous les appels d'urgence vers le numéro court 101 situé à l'hôpital National. Pour le reste du pays les autorités concernées devraient fixer une date ultérieure pour procéder à ces vérifications.

L'Autorité de Régulation a aussi mis à la disposition de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) le numéro court **1919** pour les besoins de son projet de remboursement via SMS.

Traitement des demandes des opérateurs

Des ressources en numérotation demandées par les opérateurs au cours de l'année 2011 leurs ont été attribuées. En particulier, les codes de points de signalisation suivants ont été attribués en 2011 :

Code ISPC	Service	Opérateur
12438	Signalisation internationale	Chinguitel
12439	Signalisation internationale	Chinguitel

Plan National de Numérotation (PNN)



Le nouveau Plan National de Numérotation (PNN) à 8 chiffres, annoncé dans notre Rapport annuel 2010, a été mise en œuvre le 1^{er} janvier 2011.

3-5-Annuaire

L'annuaire 2011 des abonnés au téléphone a été réceptionné par les services de l'Are et mis à la disposition des opérateurs, en vue d'en assurer la distribution auprès des abonnés.

Pour une plus grande efficacité dans la manière dont ce service est rendu au public, l'Are a préparé cette année le lancement d'un appel d'offre pour le la sélection d'un nouvel éditeur pour les années 2012, 2013 et 2014.

3-6-Homologation

Conformément aux dispositions de l'arrêté N° R132 du 28 Février 2001, tout équipement terminal destiné à être connecté, directement ou indirectement, à un réseau ouvert au public ne peut être mis sur le marché Mauritanien qu'après homologation.

Cette homologation est également exigée préalablement à la mise sur le marché de tout équipement terminal radioélectrique, quelle que soit sa destination.

Cet agrément permet de vérifier la conformité des équipements terminaux et des installations radioélectriques, avec des spécifications techniques établies sur la base de standards internationaux et de spécificités nationales.

Dans ce domaine, l'année 2011 a été marquée par :

- I'adoption d'une nouvelle procédure d'agrément, prenant en compte l'application de toutes les dispositions de l'arrêté susvisé,
- I'amorçage d'une coopération avec les services de la douane nationale afin d'empêcher l'entrée dans notre pays d'équipements non homologués,
- la sensibilisation des fabricants et des importateurs d'équipements de télécommunications à propos de la nouvelle procédure d'homologation mise en place par l'Are.

Chapitre 4 - Secteur de l'électricité

L'activité de régulation se limite actuellement au milieu rural et semi urbain. La Société Mauritanienne d'Electricité (SOMELEC) dont le périmètre couvre tout le milieu urbain et une partie du milieu semi urbain n'est pas régie, à ce jour, par le code de l'électricité, et se trouve de ce fait en dehors de la régulation par l'Are.

La Délégation du Service Public d'Electricité (DSPE), qui consiste à confier la gestion technique, commerciale et administrative des infrastructures électriques à un opérateur privé souvent désigné « délégataire », a connu en 2011 l'arrivée de trois nouvelles localités électrifiées par l'Agence de Promotion de l'Accès Universel aux Services (APAUS), qui sont Wompou, Arr et Dafort dans la wilaya du Guidimagha.

Elle a, en outre, connu pour la première fois le retrait de dix chefs-lieux de Moughataa que sont les villes de Bir Moghrein, Ouadane, Aoujeft, R'kiz, Mederdra, Keur Macène, Monguel, Tichitt, Tamchekett et Oualata, leur gestion ayant été confiée à la SOMELEC.

Il est à noter que la grosse maintenance, le renouvellement des groupes électrogènes et le payement des subventions aux délégataires sont assurés par l'APAUS, chargée de la maîtrise d'ouvrage.

Par ailleurs, l'Are, consciente de certaines insuffisances constatées dans la DSPE, a recruté un consultant international en mai 2011 pour réaliser un diagnostic de la délégation du service public d'électricité et proposer des solutions. Le consultant a rendu son rapport définitif le 25 novembre 2011.

4-1-Délégation de l'électricité dans les localités électrifiées par l'APAUS



4-1-1-Consommation DSPE-APAUS

	2009	2010	2011	Evolution
Nombre de centres	8	16	21	31%
Nombre d'abonnés (moyen par an)	1 466	3 119	4 622	48%
Energie produite (kWh)	427 691	1 327143	1 872 062	41%
Energie facturée (kWh)	340 340	936 559	1 530 837	63%
Energie consommée/abonné (kWh)	232	300	331	10%
Taux de perte global (%)	20,4	29,4	18,2	-38%

Source : Délégataires et nos calculs



Il y a lieu de noter la sensible amélioration du taux de perte d'énergie qui passe de 29,4% à 18,2%, ainsi que la progression de la consommation par abonné qui enregistre cette année une augmentation de 10%.

4-1-2-Bilan financier global de la DSPE-APAUS

	2009	2010	2011	Evolution
Centres	8	16	21	31%
Charges (Um)	88 947 775	266 812 141	360 234 133	35%
Recettes (Um)	42 390 009	122 877 910	173 328 348	41%
Subventions (Um)	46 557 765	143 934 229	186 905 804	30%
Rapport Subventions/Charges	0,52	0,54	0,52	-4%
Coût de revient du kWh (Um/kWh)	261	285	235	-17%

Source : Délégataires et nos calculs

L'augmentation enregistrée par les charges, les recettes et les subventions reste du même ordre que celle du nombre des centres. Le rapport des subventions aux charges connaît une légère baisse mais demeure de l'ordre du demi. Enfin, la diminution significative du coût de revient du kWh mérite d'être signalée, et serait à lier notamment à l'amélioration du taux de perte d'énergie.

L'Annexe 3 présente le bilan technique et financier détaillé de la DS

4-2-Délégation de l'électricité dans les localités électrifiées par l'ADER



Les localités d'Aoujeft, Ouadane, Mederdra, R'Kiz et Keur Macène ne sont pas concernées par cette analyse du fait de leur transfert à la SOMELEC au 31 mars 2011.

Il y a lieu de souligner que la localité de Ain Ehl Taya, bien que dépendante initialement de l'ADER, est actuellement prise en charge par l'APAUS en ce qui concerne la grosse maintenance, le renouvellement et le payement de la subvention.

4-2-1-Consommation DSPE-ADER*

	2010	2011	Evolution
Nombre d'abonnés (moyen par an)	223	232	4%
Energie produite (kWh)	60 273	59 833	-1%
Energie facturée (kWh)	52 478	53 486	2%
Energie consommée/abonné (kWh)	235	231	-2%
Taux de perte global	13%	11%	-15%

Source : Délégataires et nos calculs

Hormis la stabilité des données de production et de consommation, il y a lieu de noter l'amélioration du taux de perte d'énergie.

4-2-2-Bilan financier de la DSPE-ADER*

	2010	2011	Evolution
Charges (Um)	8 110 768	9 096 040	12%
Recettes (Um)	6 033 581	6 372 494	6%
Subvention (Um)	2 077 186	2 723 580	31%
Rapport Subvention/Charges	0,26	0,30	15%
Coût de revient du kWh (Um)	155	171	10%

Source : Délégataires et nos calculs

L'augmentation de la subvention est tout simplement venue compenser la différence entre l'augmentation des charges et celle des recettes.

L'Annexe 3 présente le bilan technique et financier détaillé de la DSPE.



^{*} Seule localité concernée, celle de Ain Ehl Taya

^{*} Seule localité concernée, celle de Ain Ehl Taya

4-3-Licences

Wompou, Arr et Dafort : licence N° 21 délivrée à Ets DEFI par arrêté N° 642/MPEM du 13 avril 2011.

4-4-Activités de la DSP

4-4-1-Suivi des délégataires

Date	Sites visités	Objet de la mission
	Vassala, Medbougou, Voulaniya, Touil, Ain Varba, Maale, Monguel, Lexeiba, Taguilalet, Belgherbane et Ajouer Tenhemed	Vérification de la mise en place des installations de mise en vigueur des polices d'assurances des centrales et réseaux électriques des localitées visitées
du 28 au 31 Mars 2011	Aoujeft,Ouadane,Mederdra, R'kiz et Keur Macène	La rémise à la SOMELEC des infrastructures de fourniture du service public d'électricité dans les localités visitées
du 17 au 20 Avril 2011	N'Beika	Le tracé de la courbe de charge, la détermination de la consommation spécifique et la nécessité de réduire l'horaire de fonctionnement de la centrale électrique
du 20 au 26 Avril 2011	Wompou, Arr, Dafort et Maale	Transfert des installations électriques de Wompou, Arr et Dafort au délégataire et la détermination de la consommation spécifique de la centrale électrique de Maale
du 12 au 17 Mai 2011	Taguilalet, Belgherbane et Choum	Determiner le coût du transport de gasoil vers Taguilalet et Belgherbane après l'arret de la station service de pompage de gasoil de Mederdra. Le tracé de la courbe de charge et la determination de la consommation spécifique de la centrale électrique de Choum.
du 03 au 09 Juillet 2011	Monguel, Oualata, Tamchekettl et Tichit	La rémise à la SOMELEC des infrastructures de fourniture du service public d'électricité dans les localités visitées
du 16 au 20 Juillet 2011	Bir Moghrein	La rémise à la SOMELEC des infrastructures de fournitures du service public d'électricité dans la localité de Bir Moghrein
du 22 au 24 Août 2011	Ain Ehel Taya	Tracé de la courbe de charge et determination de la consommation spécifique de la centrale électrique après l'installation d'un nouveau groupe électrogène
du 15 au 20/11/2011	Adel Bagrou, Boutalhaya, Ntleilat, Rebina, Belgherbane	Vérifier que les installations à Adel Bagrou sont prêtes à être éxploitées et prendre les informations nécessaires à l'avenant au cahier des charges de Taguilalet, Belgherbane et Ajouer Tenhemed concernant l'extension du réseau de Belgherbane.
du 15 au 23/11/2011	Wompou, Arr, Dafort et Teichtaya	Le tracé des courbes de charges et la détermination des consommations spécifiques des centrales électriques visitées; L'état d'avancement des travaux d'électrification de Teichtaya.
du 21 au 29/12/2011	Taguilalet, Belgherbane, Rebinet Ehel Cheikh El Hassen, N'Tleilat, Boutalhaya et Ajouer Tenhemed	Le tracé des courbes de charges et la détermination des consommations spécifiques des centrales électriques visitées; La vérification du système sécuritaire des réseaux MT et BT (déclenchement et sélectivité); les coûts de locations des bureaux dans les localités nouvellement électrifiées et l'existence du trafic interurbain entre ces localités et Belgherbane (pour les besoins de l'avenant avec EAPD).

4-4-2-Décisions du Conseil National de Régulation concernant la DSPE

Réunion du 26 janvier 2011: Approbation du calcul de rémunération des délégataires pour les localités de Aoujeft et Keur Macène au titre du 2^{ième} semestre 2010, et pour Oualata, Tamchekett, Rachid, Tichit et Bir Moghrein au titre du 4^{ième} trimestre 2010. Approbation du dossier d'appel d'offres relatif à la DSPE dans les localités de Adel Bagrou et Teichtaya.



Réunion du 30 juin 2011: Approbation du calcul de rémunération des délégataires pour les localités de Monguel, Lexeiba, Taguilalet, Belgherbane et Ajouer Tenhemed au titre du 1^{er} trimestre 2011.

Réunion du 03 août 2011: Approbation du calcul de rémunération des délégataires pour les localités de Rachid, Vassala, Ain Varba, Maale et Choum au titre de du 2^{ème} trimestre 2011, Choum au titre du 1^{er} trimestre 2011 et Tichit, Oualata et Tamchekett à la date de leur transfert à la SOMELEC. Ainsi que l'approbation d'un avenant au cahier des charges de Taguilalet, Belgherbane et Ajouer Tenhemed.

Réunion du 15 août 2011: Autorisation du retrait des licences de DSPE dans dix chefs-lieux de Moughataa : Bir Moghrein, Tichit, Oualata, Tamchekett, Monguel, Ouadane, Aoujeft, Mederdra, R'kiz et Keur Macène.

Réunion du 07 septembre 2011: Approbation du calcul de rémunération des délégataires pour la localité de Ain Ehl Taya au titre du 1^{er} semestre 2011, et les localités de Taguilalet, Belgherbane, Ajouer Tenhemed, Monguel et Lexeiba au titre du 2^{ème} trimestre 2011.

Réunion du 09 octobre 2011: Approbation du calcul de rémunération des délégataires pour les localités de Nbeika et Vassala au titre du 3^{ième} trimestre 2011.

Réunion du 02 novembre 2011: Approbation du calcul de rémunération des délégataires pour les localités de Rachid, Ain Varba, Maale, Choum, Medbougou, Touil, Voulania, Wompou, Arr et Dafort au titre du 3^{ième} trimestre 2011.

Réunion du 14 novembre 2011: Approbation du calcul de rémunération des délégataires pour les localités de Taguilalet, Belgherbane, Ajouer Tenhemed et Lexeiba au titre du 3^{ième} trimestre 2011.

4-4-3- Autres activités

15 février 2011: Lancement de l'appel à compétence pour le recrutement d'un Consultant International pour réaliser le diagnostic de l'expérience de la DSPE.

11 mai 2011: Qualification de Nodalis-consult/BSD/EFARIM pour l'étude sur la DSPE.

19 juin 2011: Organisation d'une journée de lancement de l'étude sur la DSPE à laquelle ont été invitées, en plus du Consultant, toutes les parties impliquées dans la délégation.

28 juillet 2011 : 26^{ème} réunion ordinaire de l'AFUR (Forum Africain des Régulateurs de Services) à Nouakchott.

25 novembre 2011: Réception du rapport final provisoire du Consultant Nodalis relatif à l'étude sur la DSPE.



5-1-Délégation de l'eau

Aperçu général

Le tableau récapitulatif ci-dessous donne un aperçu général de la DSP pour l'année 2011 :

Situation	Délégations	Délégataires	Localités	Population*	Régions
2010	13	8	72	126409	8
2011	2	2	3	5500	2
DSP résiliées en 2011	3	3	23	20 286	2
Situation fin 2011	12	5	52	111 623	6

^{*} Estimation issue des données des projets

Au cours de cette année, le service de l'eau a fait l'objet d'une DSP dans trois nouveaux centres :

Localité	Région	Délégataire	Projet	Date de mise en service
Medbougou	El Hodh El Gharbi	Tout Electrique	APAUS	Avril 2011
Egjert	El Hodh El Gharbi	Tout Electrique	APAUS	Avril 2011
Teychtaya	Guidimagha	Réseau-TD	APAUS	Avril 2011

Production et Consommation

	Réalisation		Prévision		2011
				Evolution %	Ecart (R-P)
Année	2010	2011	2011	2010/2011	(%)
Nombre des centres	72	52	52	-28	0
Volume produit (m³)	338 961	479 373	672 273	41	-29
Volume consommé et facturé (m³)	304 259	430 560	607 092	42	-29
Nombre d'abonnés	1 421	2 181	2 946	53	-26

Malgré la diminution du nombre de centres suite au retrait de 3 DSP, nous assistons à une augmentation importante des volumes d'eau produits et consommés par rapport à l'année précédente.

Bilan Financier de la DSP

	Réali	sation	Prévision	Evolution	2011
				2010/2011	Ecart (R-P)
	2010	2011	2011	(%)	(%)
Charges totales	93 748 916	130 419 380	133 514 186	39	-2
Recettes	82 136 406	124 110 157	173 978 889	51	-29
Résultat	-11 612 510	-6 309 223	40 464 703	46	-116
Provision pour le compte					
FRERE	26 560 243	29 872 999	29 872 999	12	0
Dépenses prélevées sur le					
FRERE	4 956 191	25 622 779	25 622 779	417	0
FRERE/Charges	28	23	22	-18	5
Coût de revient du m ³					
produit	242	259	259	7	0
Coût du m³ facturé	270	288	287	7	0

L'unité monétaire utilisée est naturellement l'Ouguiya (Um)

Il serait peut être utile de rappeler ici que le FRERE désigne le Fonds de Renouvellement et d'Extension du Réseau d'Eau. Son financement provient d'une provision versée par le délégataire. Il est conjointement géré par le Chargé de la Mission de Service Public⁸ (CMSP), le Maître d'Ouvrage et le délégataire selon des modalités décrites dans le cahier des charges.

Le bilan de toutes les DSP regroupées donne un résultat global déficitaire qui intègre le montant des provisions prévues sur le Fonds de Renouvellement et d'Extension du Réseau (FRERE), ainsi que les dépenses effectuées sur celui-ci. Nous remarquons une amélioration sensible du résultat par rapport à l'année précédente (+46%), et un déficit important qui serait lié au retard de la mise en exploitation de plusieurs centres qui n'ont démarré qu'au dernier semestre de 2011. En plus, les dépenses sur le FRERE deviennent importantes avec le renouvellement de certains équipements d'exhaure notamment pour le PEGG⁹.

Indicateurs de performance

			Ecart (R-P)
	Réalisation	Prévision	%
Débit moyen (m³/h)	9	13	-31
Prix moyen du litre de gasoil (Um)	343	272	26
Heures de pompage	52 581	50 426	4
Consommation/Habitant/j	11	17	-35
Spécifique Groupe (I/h)	1,96	2,00	-2
Marge brute par m ³ produit (Um)	-13	60	-122

⁸ Le CMSP est l'entité désignée par l'autorité délégante pour appuyer le délégataire et servir d'intermédiaire entre celui-ci, le Régulateur et le Maître d'Ouvrage.



⁹ Programme Eau Gorgol Guidimagha

Les valeurs des indicateurs de performance ci-dessus concordent avec celles des réalisations:

- un débit moyen faible par rapport au prévu conduit à une augmentation des heures de pompage;
- l'augmentation du prix de gasoil accroît les charges, car celui-ci représente à lui seul 30 % des charges;
- la consommation moyenne par habitant et par jour réalisée est plus faible que les prévisions ;
- le spécifique moyen en gasoil des groupes est proche des prévisions;
- la marge déficitaire n'est qu'une conséquence des écarts des indicateurs précités.

5-2-Licences

Attribution

Suite à la décision du Conseil National de la Régulation n° 23 du 17 août 2010, la délégation dans les deux localités de Medbougou et Egjert au Hodh el Gharbi a été attribuée à Tout électrique, pour Teychtaya au Guidimagha, l'attributaire fut Réseau-TD. Ces délégations ont fait l'objet des arrêtés du Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement n° 246/MHA en date du 27 février 2011 et n° 356/MHA en date du 10 mars 2011.

Retrait

En 2011, la délégation a été retirée dans 23 localités.

5-3-Système d'Information de la DSP eau

Le Système d'Information pour la DSP est composé de deux outils: un logiciel de suivi et d'évaluation des performances des délégataires (SIDE), et un logiciel d'aide au délégataire lui permettant d'assurer sa gestion commerciale, technique et comptable (LAG).

Comme annoncé dans notre édition précédente, ces deux modules ont été mis en exploitation après le déroulement des tests et de la formation des délégataires. Le LAG a été par la suite installé chez le délégataire (CDS) pour son exploitation.

5-4-Suivi des délégataires

Date	Sites visités	Objet de la mission			
	Lot N° 1 Lehdade				
	Tenouaguoutine				
	Legrane				
	Meddallah				
	Mansour				
	Askraa				
	Mezouzia				
	Lot N° 2 Lehdade				
du 10 au 20 janvier	Boutalhaya	Contrôle de la DSP dans ces localités			
	Taderte				
	Aguerj Yebawa				
	Bedr				
	Tejal Medbougou				
	LotN° 3 LEHDADE				
	Baghdad				
	Akwawine E. Haj				
	Medine				
	Breime				
du 20 au 25 mars	Lot N°1 APAUS Medbougou Egjert	Transfert des installations aux délégataires dans ces localités: - Tout Electrique pour le lot N° 1			
	Lot N°2 APAUS Teychtaya	- Réseau-TD pour le lot N° 2			
du 15 au 22 juin	Lot Aleg PIR BRAKNA et les 17 localités en ASSABA et au Hodh El Gharbi	-Diagnostic du problème du débit du forage de la localité de DAR Naim -Contrôle de la DSP dans les 17 localités			
du 7 au 9 septembre	Lot N° 2 PEGG Wali Tachott	Recherche de solutions aux problèmes suivants: - la gestion des bornes fontaines à Wali - dégâts sur le réseau de Tachott occasionnés par les pluies			
du 22 au 27 novembre	20 localités AEP fleuve	visite des 20 localités projet AEP fleuve au Trarza réalisé par la coopération espagnole en vue de leur mise en délégation			
du 13 au 17 décembre	Lot N°2 et Lot N° 3 17 localités en ASSABA et au Hodh El Gharbi	Transfert des installations à l'ONSER suite à la rupture de la DSP			



Observatoire des marchés

Révision du seuil des services réservés

Le transport des envois de correspondance et des colis adressés pesant jusqu'à un (1) kg, dans les relations intérieures et internationales, fait partie des services exclusivement réservés à Mauripost, comme le stipule l'article 8 de la loi 2004-015 du 05 juillet 2004 portant sur la Poste.

Or, les opérateurs privés du secteur soutiennent que l'essentiel de leur activité s'exerce dans le domaine de seuil réservé dont ils sollicitent en conséquence la suppression ou la réduction de manière substantielle.

Dans son souci de préservation de l'intérêt général, l'Are a mené avec l'opérateur historique et les opérateurs privés une série d'échanges sur la question. Il s'en est dégagé qu'il serait envisageable de ramener ce seuil à 300 g avec la possibilité d'y introduire une révision annuelle.

L'Are s'engage à ce que cette question trouve sa solution la plus optimale pour le secteur, conformément aux textes le régissant.

Les agréments

L'année 2011 n'a pas connu l'entrée de nouveaux opérateurs sur marché.

Le marché en valeur et en volume

Evolution du marché en valeur et en volume

Evolution du marche	cii vaicui ct	Cir voluine		
	Trafic 2010	Trafic 2011	Chiffre d'affaires 2010 (en UM)	Chiffre d'affaires 2011 (en UM)
Service courrier réservé ¹⁰	92 782	83 484	58 669 710	40 115 310
Autres services courrier	23 684	27 985	150 495 988	145 575 589
Total	116 466	111 469	209 165 698	185 690 899
Evolution	-15%	-4%	-12%	-11%

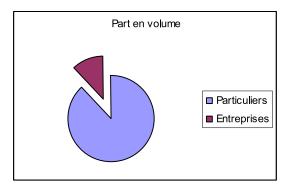
¹⁰ Courrier dont le poids est inférieur à 1KG et qui relève d'une exclusivité accordée à l'opérateur historique. Voir supra.

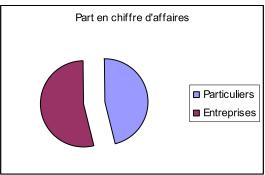
Malgré la relative croissance en volume observée au niveau du courrier non réservé et du service des colis (autres services courrier), le secteur a suivi la même tendance que celle observée en 2010.

Le volume global du trafic ainsi que le chiffre d'affaires ont baissé par rapport à l'année précédente. Cette réduction est de l'ordre de 4% pour le trafic et de 11% pour le chiffre d'affaires.

Répartition du trafic et du chiffre d'affaires en 2011

Clients	Volume du trafic	%	Chiffres d'affaires	%
Particuliers	98034	88	85 417 814	46
Entreprises	13435	12	100 273 085	54
Total	111469	100	185 690 899	100





Comme pour l'année précédente, la répartition du trafic entre particuliers et entreprises est largement en faveur des particuliers, alors qu'en valeur, la part des entreprises est supérieure à celle des particuliers.

> Flux du courrier

En 2011, le trafic international demeure largement majoritaire comme pour les années précédentes. L'existence de solutions alternatives auxquelles les usagers font souvent appel pour leurs communications intérieures n'est pas étrangère à ce phénomène.

			Trafic		
	National	%	International	%	Total
Service courrier réservé	26512	29	63451	71	89963
Autres services courrier	5167	24	16339	76	21506
Total	31679	28	79790	72	111469



Emploi

	Mauripost	Opérateurs privés	Total
Nombre d'employés à temps plein	145	53	198
Nombre d'employés à temps partiel	118	06	124
Nombre total	263	59	322

Le tableau ci-dessus montre que le nombre d'emplois directs créés par le secteur est de 322, dont 124 occasionnels, et que Mauripost reste de loin son grand employeur, avec 82 % du total des emplois, 73% des emplois permanents et 95% des emplois occasionnels.

Par rapport à 2010, l'effectif des emplois a augmenté de 10 occasionnels dont 8 pour Mauripost et 2 pour les opérateurs privés.

Couverture territoriale

Le réseau postal reste composé de 42 bureaux et points postaux répartis sur le territoire national¹¹.

Suivi des opérateurs

L'Are a effectué du 03 au 12 avril 2011 une mission de vérification du fonctionnement des bureaux de Mauripost dans certaines wilayas du pays, qui a pour objet :

- la qualité des services postaux et financiers fournis par Mauripost;
- la fourniture du Service Postal Universel aux usagers ;
- la confidentialité de la correspondance et le respect des libertés individuelles et de la vie privée.

Les bureaux postaux visités sont ceux de Nema, Timbedra, Aioun, Tintane, Kiffa, Guérou, Aleg, Boghé, Bababé, M'Bagne, Kaédi, Boutillimit, Tidjikja, Séilibaby, Diaguily, Ghabou et Ould Yengé.

Notons que la présence de ces bureaux ou points postaux dans certaines moughatas ou communes a permis la fourniture de services postaux indispensables (courriers, mandats, colis......) notamment dans des zones reculées tels que Ould Yengé, Diaguily et Ghabou. Trois liaisons par semaines ont lieu entre Nouakchott et ces bureaux.



¹¹ Voir Rapport annuel précédent pour la répartition géographique de cette couverture inchangée en 2011.

Annexe 1: Avis, Communiqués et Décisions

A-Avis

A-1-Secteur des télécommunications

[27 décembre 2011] Avis d'Appel d'Offres pour l'édition d'un annuaire universel des abonnés aux services des opérateurs.

En application de l'article 54 de la loi n° 99-019 du 11 juillet 1999 relative aux télécommunications, l'Autorité de Régulation envisage de lancer courant décembre 2011 un appel d'offres pour l'édition, en langue arabe et française, d'un annuaire universel des abonnés aux services de l'ensemble des opérateurs.

Sous réserve de la protection des droits des personnes concernées, l'annuaire universel des abonnés donnera accès aux noms ou raisons sociales, aux coordonnées téléphoniques, de télex et aux adresses de tous les abonnés aux réseaux et services ouverts au public, ainsi qu'à la mention de leur profession pour ceux qui le souhaitent.

L'annuaire comprendra deux listes : une liste alphabétique des abonnés, classés par opérateur et par adresse, et une liste professionnelle. L'annuaire sera édité en deux versions dans les deux langues: une version papier et une version sur support électronique. L'attribution du marché couvrira l'édition de l'annuaire pendant trois années successives.

L'annuaire sera réalisé au cours du 1er trimestre de l'an 2012 et devra être disponible dansses deux versions au plus tard le 31 mars 2012.

La sélection de l'entreprise qui sera chargée de l'édition de l'annuaire sera effectuée conformément aux dispositions des articles 10 et 11 de <u>l'arrêté n° R0131/MIPT</u> du 28 février 2001 et aux celles du <u>Dossier d'Appel</u> d'Offres disponible en ligne.

Pour toute information complémentaire, les intéressés pourront s'adresser à l'Autorité de Régulation à l'adresse:

Autorité de Régulation 428, Rue 23023 Ksar BP 4908 Nouakchott - Mauritanie Tel 222 529 12 70 Fax 222 529 12 79 Courier électronique dtP@are.mr

[20 décembre 2011] Appel à manifestation d'intérêt pour la construction de quatre bâtiments devant abriter les équipements de contrôle du spectre dans les villes de SELIBABY, ZOUERATE, NBEIKET LAHWACHE et NTEKANE

Conformément à la loi 99-019 du 11 juillet 1999 portant sur les télécommunications, l'Autorité de Régulation est chargée pour le compte de l'Etat de la planification, la gestion et le suivi de l'utilisation du spectre de fréquences sur toute l'étendue du territoire national.

L'Autorité de Régulation, afin de lui permettre d'exercer les missions qui lui ont été confiées, a décidé, dans son plan d'action 2011, d'élargir la couverture du contrôle du spectre de fréquences par la création de nouveaux centres de contrôle dans les villes de SELIBABY, ZOUERATE, NBEIKET LAHWACHE et NTEKANE.



Aussi, l'Autorité de Régulation a décidé de lancer le présent appel à manifestation d'intérêt en vue de présélectionner des entreprises nationales ayant les capacités techniques et financières à réaliser la construction des bâtiments devant abriter les équipements de contrôle du spectre dans les villes sus-citées. Les candidats intéressés devront constituer un dossier de candidature conforme au modèle suivant:

Modèle de dossier de candidature:

- 1) lettre adressée au Président du Conseil National de Régulation confirmant la candidature de l'entreprise et éventuellement ses motivations;
- 2) Présentation de l'entreprise (dénomination, siège social, immatriculation au registre du commerce, statuts, comptes sociaux annuels des deux derniers exercices);
- 3) informations justifiant la capacité technique de l'entreprise à réaliser le projet ;
- 4) informations justifiant la capacité financière de l'entreprise à réaliser le projet ;
- 5) Une liste exhaustive des principaux matériels de chantier disponibles ;
- 6) les principales références similaires en matière de construction d'un bâtiment à usage technique couvrant au moins 1200m² au cours des cinq dernières années conformément au tableau ci-après :

Nature précise de la prestation	Bénéficiaire	Période	Montant des travaux

Pour être acceptées les réalisations doivent être accompagnées d'attestation de satisfaction du bénéficiaire. Les dossiers de manifestation d'intérêt devront parvenir, dûment signés et paraphés au plus tard le 5 janvier 2012 à 12H au secrétariat du Président du Conseil National de Régulation, 428, Rue 23023 Ksar,BP 4908 Nouakchott.

Pour toute information complémentaire souhaitée, les intéressés peuvent s'adresser à l'Autorité de Régulation par fax ou par courrier électronique dtp@are.mr.

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

Conformément à la loi 2001 018 portant création de l'autorité Multisectorielle de régulation, l'Autorité de régulation (ARE) est chargée, entre autres, de prendre les mesures nécessaires pour promouvoir le développement efficace du secteur suivant les objectifs du Gouvernement, en veillant notamment à l'équilibre économique et financier et à la préservation des conditions économiques nécessaires à sa viabilité.

Dans ce cadre, l'ARE lance le présent appel international à manifestation d'intérêt à l'intention des cabinets de consultant, bureaux d'études ou groupement de bureaux qualifiés et réputés dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques et de la réglementation du secteur des télécommunications pour faire une étude portant sur : « L'évaluation de la reforme du secteur des télécommunications en Mauritanie et la révision de son cadre juridique et réglementaire»

Cette étude portera notamment sur:

- 1. Analyse de l'état des lieux du secteur des télécommunications en Mauritanie.
- 2. Évaluation de la reforme du secteur des télécommunications adopté en 1999;
- 3. Analyse du cadre juridique et réglementaire actuel du secteur
- 4. Adoption d'une nouvelle stratégie de développement du secteur
- 5. Proposition de la révision du cadre réglementaire et juridique

Un consultant sera sélectionné, pour la réalisation de cette étude, en application des instructions définies dans les procédures pour la sélection de consultants définies par l'ARE.

Les soumissionnaires souhaitant figurer sur la liste restreinte pour ladite étude devront adresser un dossier faisant ressortir leurs expériences dans les domaines similaires et comprenant notamment :

- Des brochures présentant l'organisation de la structure (année de création, nom du responsable, la structuration de la société, coordonnées, adresse du site Internet, etc.);
- Des références concernant l'exécution de missions similaires (intitulé de la mission, nom et adresse du commanditaire, lieu, source de financement, montant, année de réalisation etc.);
- La composition et qualification du personnel de la société qui serait affecté à la réalisation du projet (fournir les Cv du personnel indiquant la formation, l'expérience, le nombre de projets similaires déià exécutés):
- L'assise financière de la société : Chiffres d'affaires des trois dernières années ;
- Tout autre document justifiant de leur capacité technique.

A la suite de la manifestation d'intérêt une liste restreinte de bureaux sera constituée. Les firmes ou groupes de Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-après.

Les candidats doivent faire parvenir leurs manifestation d'intérêt avant le 27 octobre 2011 à 12 heures à l'adresse suivante:

Autorité de Régulation 428, Rue 23023 Ksar BP 4908 Nouakchott - Mauritanie Tel 222 4 529 12 70 Fax 222 4 529 12 79

Les candidatures peuvent également être envoyées par courrier électronique à l'adresse: dtp@are.mr



A-2-Secteur de l'électricité

[20-12-2011] Avis d'Appel d'Offres pour la délégation du service public d'électricité

Dans le cadre du projet d'électrification rurale, réalisé par l'Agence de Promotion de l'Accès Universel aux Services, l'Autorité de Régulation (ARE) envisage de sélectionner un opérateur auquel sera attribuée une licence de délégation du service public d'électricité dans la localité de Adel Bagrou (Wilaya du Hodh Charghi), constituant un seul lot.

Ce lot est financé par l'Agence de Promotion de l'Accès Universel aux Services (APAUS) et l'Union Européenne (Facilité Energie/UE/ACP)

L'appel d'Offres est ouvert à toute personne physique ou morale de droit privé, établie en Mauritanie. Les informations complémentaires peuvent être obtenues au siège de l'ARE à l'adresse suivante : 428, Rue 23023 Ksar

BP 4908 Nouakchott Tél. 5291270 Fax 5291279.

Les dossiers peuvent être retirés sur présentation d'un avis de versement d'une somme forfaitaire non remboursable de 10 000 UM en faveur de l'ARE, auprès de l'une des banques suivantes : BCM, GBM, BADH, BCI, BAMIS, BMCI, BNM, BACIM.

Les offres devront parvenir à Monsieur le Président du Conseil National de Régulation au plus tard le mardi 24 janvier 2012 à 12 heures TU.

L'ouverture des plis aura lieu, en séance publique, dans les locaux de l'ARE, le mardi 24 janvier 2012 à 12 heures 15 TU.

L'ARE se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent appel d'offres.

B-Communiqués

B-1-Secteur des télécommunications

1-Qualité de service

[21 juillet 2011] L'ARE met en place un nouveau dispositif de suivi et de contrôle de la qualité de service des réseaux de télécommunications en Mauritanie.

NOUAKCHOTT, Mauritanie, le 20 Juillet 2011. A l'occasion de la journée de restitution des conclusions de la consultation publique qui s'est tenue ce jour à l'hôtel Wissal, l'Autorité de Régulation a montré sa volonté pleine et entière de faire améliorer la qualité de service des réseaux de télécommunications dans la concertation la plus large possible.

Administration, Régulateur, éus, représentants des associations de consommateurs, opérateurs, personnels techniques, commerciaux ou de gestion de clientèle ont contribué à définir et proposer les contours du nouveau dispositif de contrôle de la qualité de service des réseaux de télécommunications que l'ARE va rendre opérationnel pour 2012.

Pour mener à bien ce projet ambitieux et primordial pour le développement des TIC en Mauritanie, l'ARE a fait appel aux services du cabinet international PMIConseil pour l'assister et la conseiller tout au long de ce processus.

Ce dispositif de contrôle doit permettre l'amélioration de la qualité de service suivant deux principes:

- En contraignant fortement les opérateurs à respecter les engagements pris en termes de qualité de service. Rendre systématiques et plus nombreux les contrôles réalisés par l'ARE, augmentera les possibilités de sanctions pécuniaires en cas de manquements constatés.
- En informant objectivement et efficacement les consommateurs des niveaux de qualité constatés et de leur comparaison entre les opérateurs.



Ainsi, les consommateurs pourront choisir leurs fournisseurs de services télécoms en fonction de leur qualité en pleine connaissance de cause, incitant ainsi les opérateurs à améliorer continuellement la qualité proposée pour maintenir leurs parts de marché.

Dès 2012, ce nouveau dispositif, défini dans la concertation, permettra d'évaluer l'amélioration de la qualité de service de tous les réseaux de télécommunications pour le bien de tous.

Communiqué, du 6 juillet 2011, relatif aux sanctions pécuniaires des opérateurs de télécommunications

Comme annoncé dans son communiqué du 15 juin 2011, l'Autorité de Régulation a prévenu les opérateurs Mauritel SA, Mattel SA et Chinguitel SA de son intention de leur appliquer les sanctions pécuniaires prévues par les dispositions réglementaires en vigueur et notamment l'article 6 de la loi 99-019 du 11 juillet 1999, en raison des manquements constatés dans les agglomérations de Zouerate et F'derick, en les invitant à communiquer leurs éventuelles remarques. et observations.

Malgré les améliorations de la qualité de service, constatées lors de la mission de contrôle menée par l'Autorité de Régulation du 02 au 04 juin 2011 grâce aux efforts déployés par les opérateurs, il n'en demeure pas moins que les motifs invoqués dans les lettres-réponses des opérateurs ne sont pas pertinents pour justifier les manquements graves à leurs obligations contractuelles.

En conséquence, le Conseil National de Régulation a décidé lors de sa réunion du 30/06/2011 d'appliquer les sanctions pécuniaires suivantes :

- Pour Mattel SA, une sanction d'un montant de trente millions d'Ouguiyas (30 000 000 UM) concernant les villes de Zouerate et F'derick ;
- Pour Mauritel SA, une sanction d'un montant de seize millions deux cents mille (16 200 000 UM) concernant les villes de Zouerate et F'derick;
- Pour Chinguitel SA, une sanction d'un montant de cinq cent soixante Mille Ouguiyas (560 000 UM) concernant la ville de Zouerate.

Ces montants sont recouvrés comme créances de l'Etat et versés au Trésor Public.

Les textes intégraux des décisions sont accessibles à partir des liens suivants :

- n°004/11/CNR/AR/DTP pour Mattel SA;
- n°005/11/CNR/AR/DTP pour Mauritel SA;
- n°06/11/CNR/AR/DTP pour Chinguitel SA.

[15 juin 2011] Enquête sur la qualité des services fournie par les opérateurs de télécommunications dans les villes de Zouerate et F'dérik

Suite à l'expiration du délai accordé, par l'Autorité de Régulation, aux opérateurs de télécommunications Mauritel, Mattel et Chinguitel pour se conformer à leurs engagements en terme de qualité de service dans les villes de Zouérate et de F'Derik, une mission de contrôle a été effectuée du 02 au 04 juin 2011. <u>Les résultats de cette mission</u> montrent que les opérateurs

restent défaillants par rapport à certains engagements en terme de qualité de service prescrits dans leurs cahiers des charges, notamment le taux de perte d'appels. En effet, les niveaux mesuré dudit taux est supérieur au seuil maximum autorisé (5%):

- pour Mauritel:
 - 8% dans la ville de Zouérate ;
 - 10% dans la ville de F'Derik.
- pour Mattel :
 - 12% dans la ville de Zouérate;
 - 16% dans la ville de F'Derik.
- pour Chinguitel :
 - 8% dans la ville de Zouérate.

En conséquence et conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur et notamment l'article 6 de la loi 99-019 du 11 juillet 1999, l'Autorité de Régulation a procédé à la notification des griefs aux opérateurs les informant de son intention de leur appliquer des sanctions en raison des manquements constatés, et de la possibilité de consulter le dossier afin de présenter leurs observations éventuelles dans un délai de dix jours.



L'Autorité de Régulation rendra sa décision définitive sur cette question à la fin de la période accordée aux opérateurs.

Communiqué du 16 mai 2011 relatif à une mission de contrôle de la qualité de service des opérateurs de télécommunications.

L'Autorité de Régulation a effectué du 12 au 15 mai 2011 une mission de contrôle de la qualité des services de la téléphonie mobile offerts par les opérateurs Mauritel SA, Mattel SA et Chinguitel SA dans la wilaya de Tiris 7emmour.

Les résultats de cette enquête montrent que les opérateurs sont défaillants dans les villes de Zouérate et de F'Derik par rapport à certains engagements en terme de qualité de service prescrits dans leurs cahiers des charges.

En conséquence, l'Autorité de Régulation a mis en demeure les opérateurs de se conformer à leurs engagements en terme de qualité des services dans ces villes où ils sont défaillants et ce dans un délai de dix jours à compter du 16 mai 2011.

Le rapport de cette mission est accessible à partir du présent lien

[8 mai 2011] Enquête sur la qualité des services fournie par les opérateurs de télécommunications

Suite à l'expiration du délai accordé, par l'Autorité de Régulation, aux opérateurs de télécommunications Mauritel, Mattel et Chinguitel pour se conformer à leurs engagements en terme de qualité de service, une mission de contrôle a été effectuée du 03 au 14 avril 2011.

<u>Les résultats de cette mission</u> montrent que les opérateurs ont sensiblement amélioré leur qualité de service fournie notamment, les taux de perte et de coupure d'appels dans la plupart des villes et localités concernées par cette mission.

Les opérateurs Mauritel et Mattel restent défaillants dans certaines villes et localités concernées par les mises en demeure adressées aux opérateurs, le 1er mars 2011. En effet, les niveaux des taux de pertes d'appels sont supérieurs aux seuils maxima autorisés dans les villes et localités suivantes :

- Oualata et Rachid pour Mauritel;
- Nouadhibou pour Mattel.

En conséquence et conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur et notamment l'article 6 de la loi 99-019 du 11 juillet 1999, l'Autorité de Régulation a procédé à la notification des griefs aux opérateurs les informant de son intention de leur appliquer des sanctions pécuniaires en raison des manquements constatés, et de la possibilité de consulter le dossier afin de présenter leurs observations éventuelles dans un délai de dix jours.

L'Autorité de Régulation rendra sa décision définitive sur cette question à la fin de la période accordée aux opérateurs.

2-Interconnexion

[06 juin 2011] Les catalogues d'interconnexion des opérateurs de télécommunications pour la période du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012

Aux termes de <u>l'article 13 du décret N°2000/163/PM/MIPT</u> portant définition des conditions générales d'interconnexion des réseaux et services de télécommunications, l'Autorité de Régulation publie les catalogues d'interconnexion des opérateurs Mauritel, Mattel et Chinguitel pour la période du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012, approuvés par le Conseil National de Régulation lors de sa réunion du 05 juillet 2011.

Les catalogues sont accessibles à partir des liens suivants:

- Catalogue Mauritel SA
- Catalogues Mattel SA
- Catalogues Chinguitel SA



3-Fréquences

Communiqué du 11/08/2011 relatif à la publication des résultas des campagnes de mesures de l'exposition du public aux champs électromagnétiques dans les villes de Nouakchott, Kaédi, Medbougou et Atar.

Dans le cadre de sa mission de régulation et en application de la loi 99-019 du 11 juillet 1999 portant sur les télécommunications, l'Autorité de Régulation a réalisé des campagnes de mesures relatives à l'exposition du public aux champs électromagnétiques dans les villes de Nouakchott, Kaédi, Medbougou et Atar. Les résultats de ces campagnes ont permis de constater que pour tous les points de test, les niveaux des champs mesurés restent faibles et largement en deçà des valeurs limites fixées par la Commission Internationale pour la Protection Contre les Rayonnements Non Ionisants (ICNIRP) (voir les rapports ci-joints).

Rapport des mesures à Atar

Rapport des mesures à Nouakchott

Rapport des mesures à Kaédi et Medbougou

4-Tarification

Communiqué du 29/08/2011 relatif à la publication des tarifs des opérateurs de télécommunications

Pour assurer une meilleure information du consommateur sur les tarifs des services de Télécommunications, et conformément à l'article 38 de la loi 99 du 11 juillet 1999, l'Autorité de Régulation publie les tarifs, toutes taxes comprises, en vigueur au 31 Juillet 2011 des services fournis par les opérateurs Mauritel SA, Mattel S.A et Chinguitel S.A.

5-Trafic international entrant

[15 novembre 2011] Processus de sélection d'un partenaire pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'un système de contrôle du trafic international entrant et de lutte contre la fraude en Mauritanie.

Le Conseil National de Régulation a décidé lors de sa réunion du 10 novembre 2011 de déclarer infructueux l'appel d'offres relatif à la fourniture, à l'installation et à la mise en service d'un système de contrôle du trafic international entrant et de lutte contre la fraude au siège de l'Autorité de Régulation.

Le texte intégral de cette décision est accessible à partir du présent lien

B-2-Secteur de l'électricité

[22-08-2011] L'autorisation du retrait des licences de délégation de service public d'électricité dans 10 chefs lieux de Moughataa

Le Conseil National de Régulation a décidé le 15 août 2011 l'autorisation du retrait des licences de délégation de service public d'électricité dans 10 chefs lieux de Moughataa :

Tichit, Bir Moghrein, Mederdra, R'Kiz, Keur Macène, Ouadane, Aoujeft, Tamchekett, Oualata et Monguel. la décision est accessible à partir du présent lien.

[04-08-2011] Réunion du comité exécutif de l'AFUR à Nouakchott

Lors de sa 7ème réunion extraordinaire, tenue à Johannesburg le 18 avril 2011, le comité Exécutif du Forum Africain des régulateurs de service public (AFUR) a décidé de tenir sa 26ème réunion ordinaire à Nouakchott. Ainsi, les dirigeants des autorités de régulation membres du bureau exécutif se sont retrouvés au palais des congrès de Nouakchott, le 28 Juillet 2011.

Etaient présents à cette rencontre :



- ANARE (Côte d'ivoire) Président en exercice
- CRSE (Sénégal)
- CREG (Algérie)
- NERSA (Afrique du Sud)
- EWURA (Tanzanie)
- ARSEL (Cameroun)
- CREE (Mali)
- ARE (Mauritanie)

En plus du secrétariat exécutif basé à Johannesburg.

Cette réunion coprésidée par le Président de l'AFUR Pr Assi Bénie de l'ANARE et Dr Nani Ould Chrougha Président de l'ARE, a été pour le Pr ASSI BENI l'occasion de remercier vivement au nom des participants, les autorités mauritaniennes pour la qualité de l'accueil et l'hospitalité dont ils ont bénéficié durant leur agréable séjour. Pour sa part, Mr Nani ould Chrougha Président de l'autorité de régulation a souhaité la bienvenue à tous les participants et leur a renouvelé l'engagement des autorités mauritaniennes en faveur de l'action africaine

Cette réunion a permis aux participants d'étudier un certain nombre de questions touchant la vie de l'organisation notamment le rapport d'activité du Secrétaire Exécutif ainsi que le rapport financier. Des décisions importantes ont été prises se rapportant au recrutement d'un secrétaire exécutif et à la redynamisation des comités sectoriels de l'Eau, de l'Electricité et des Télécommunications. La date et le lieu de la prochaine assemblée générale ont été également discutés

[11-05-2011] Communiqué informant le public du processus de demande de propositions relatif à la DSPE

Conformément au code de l'électricité, le Gouvernement mauritanien a mis en place un schéma de délégation du service public de l'électricité consistant à attribuer, dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires, des licences d'exploitation d'infrastructures électriques à des opérateurs privés.

Ainsi, ce sont aujourd'hui 27 centres où ce service fait l'objet de licences d'exploitation accordées à des délégataires privés, recrutés par l'Autorité de régulation sur la base d'appels d'offres assortis de cahiers de charges.

En application de sa mission de suivi des secteurs régulés, et dans son rôle de conseiller du Gouvernement, l'Are souhaite évaluer le retour d'expérience de ce partenariat public privé qu'est la Délégation du Service Public de l'Electricité (DSPE).

Dans ce cadre, elle a lancé, le 17 février 2011, une demande de propositions visant à recruter un bureau international de consultants, auquel il est demandé :

- La réalisation d'un diagnostic de l'expérience de la DSPE en Mauritanie ;
- La proposition de schémas optimaux, au sens où ils permettront :
- la réduction des subventions versées actuellement par les pouvoirs publics,
- la pérennisation des investissements,
- et enfin la garantie d'un service de qualité.

La date de réception des offres y a été fixée initialement au lundi 4 avril 2011 à 12h TU, puis reportée, sur demande de candidats, au lundi 18 avril 2011 à 12h TU. Un report rendu public le 27 mars 2011. Le 11 avril 2011, une commission d'évaluation présidée par un membre du CNR est désignée par le Président

de l'Are. Elle établit une grille d'évaluation détaillée le 14 avril 2011. L'ouverture des plis, effectuée par la commission en séance publique, a eu lieu le 18 avril 2011 à 12h30. Elle

s'est déroulée en présence de représentants des soumissionnaires, ainsi que d'un représentant du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines. Elle a permis de constater que 4 candidats ont déposé des offres. Il s'agit de :

- Axelcium/SP2000/Aets (groupement de sociétés)
- Nodalis Consult/BSD/EFARIM (groupement de sociétés)
- Idea Consult
- Irc/Semis/Solene Technologies (groupement de sociétés).

Lors de sa réunion du 5 mai 2011, le CNR, après avoir pris connaissance des résultats des travaux de la commission d'évaluation, et en application des clauses de la demande de propositions, déclare qualifié le soumissionnaire Nodalis Consult/BSD/EFARIM.



[27-03-2011] Etude sur la Délégation du Service Public d'Electricité (DSPE)

L'Autorité de Régulation (ARE) a lancé le 17 février 2011 la demande de proposition n° 01/DEE/11 pour recruter un bureau international de Consultant pour réaliser le diagnostic de l'expérience de la délégation du service public dans le secteur de l'électricité et proposer des schémas plus optimisés qui permettent une réduction des subventions, une pérennisation des investissements et un service de qualité.

L'ARE informe le public que le délai limite de remise des plis, prévu initialement le lundi 4 avril 2011 à 12 heures TU, est reporté au lundi 18 avril 2011 à la même heure.

Par ailleurs, l'ARE signale que les propositions des soumissionnaires doivent être transmises sous pli fermé à l'adresse :

Autorité de Régulation

Zone résidentielle D - Rue 23023 Ksar BP 4908 Nouakchott- Mauritanie Tél : (222) 45 29 12 70 / 45 29 12 41

Fax: (222) 45 29 12 79

et non par courrier électronique.

Communiqué du 23 février 2011 relatif à la délégation du service public d'électricité (DSPE) dans les localités de Arr, Dafort et Wampou

Le Conseil National de Régulation dans son PV de réunion numéro 6 en date du 23/02/2011, a déclaré Monsieur Idrissa Diarra adjudicataire provisoire pour la DSPE dans les localités de Arr, Dafort et Wampou. Le tableau ci-dessous résume l'évaluation des offres Arr, Dafort et Wampou :

Soumissionnaire	Montant (RPA1+RPA2)	Ordre décroissant
Idrissa Diarra	51 162 458	1er
Chérif Ahmed O Med Badi	56 875 681	2ème
Gaye Silly Soumaré	56 928 139	3ème
Mohamed Lemine O Ely	61 207 120	4ème
CDS	62 848 691	5ème
GSEA	63 430 319	6ème
MOHAMED Mahmoud Ould Sidi	65 439 482	7ème
Réseau TD	73 222 780	8ème

Ainsi, le Ministre le l'Energie et du Pétrole, sur proposition de l'Autorité de Régulation, a attribué la licence n°21 autorisant l'exercice des activités de production, de distribution et de vente d'énergie électrique dans les localités de Arr, Dafort et Wampou (Arrêté n° 642 en date 13/04/2011) au bénéfice de l'Ets DEFI constitué par Monsieur Idrissa Diarra.

B-3-Secteur de l'eau

[25 août 2011] Communiqué du 25 août 2011 relatif à la mise en demeure de deux délégataires de service public de l'eau.

L'Autorité de Régulation a effectué du 21 au 27 juin 2011 une mission de contrôle dans 17 localités de l'Assaba et du Hodh Elgharbi, faisant l'objet de délégation de service public de l'eau et dont la gestion est confiée aux entreprises EMATRAD et SOBRU.

Au vu de cette mission, il a été constaté une absence totale du délégataire EMATRAD sur la totalité des localités concernées par sa délégation.



Aussi, l'Autorité de régulation a constaté que les deux délégataires n'ont jamais fourni de rapports trimestriels ou annuels depuis la mise en service des délégations et que pendant cette période plusieurs centres ont connu des arrêts non justifiés dépassant les limites fixées par les cahiers des charges.

Deux lettres de relance ont été envoyées aux deux délégataires le 28 mars 2011 au sujet des rapports annuels et sont restées sans réponse.

Deux nouvelles lettres ont été envoyées le 25 juillet 2011, demandant aux deux délégataires de se conformer aux obligations des cahiers des charges dans un délai de 15 jours.

Le délégataire SOBRU n'a pas répondu à ce courrier alors que le délégataire EMATRAD a envoyé le 27 juillet 2011 un courrier ne présentant pas de motif justifiant le non respect de ces obligations.

En conséquence, le 24 août 2011, l'Autorité de Régulation a mis en demeure les deux délégataires pour présenter leurs observations au sujet des manquements constatés et ce dans un délai de Quinze jours à compter de la date de réception des courriers.

[30 mars 2011] Communiqué relatif aux délégations du service public de l'eau (DSPE) dans les localités de Medbougou et Egjert, au Hodh El-Gharbi, et Teychtaya au Guidimagha.

Le Conseil National de Régulation, suite à sa consultation n° 23 du 17/08/2010 approuvant le rapport d'évaluation des offres pour les délégations précitées, a déclaré :

- La société TOUT ELECTRIQUE adjudicataire provisoire pour la DSPE dans les localités de de Medbougou et Egjert, au Hodh El-Gharbi(Lot n°1).
- La société RESEAU-TD adjudicataire provisoire pour la DSPE dans la localité de Teychtaya au Guidimagha (Lot n°2).

Les résultats de l'évaluation sont résumés dans les tableaux ci-dessous :

Lot	Soumissionnaire	Note sur 100	Classement
1	TOUT ELECTRIQUE	71,86	1er
	SOBRU	57,53	2èm
	GSEA	50,85	3èm
	EMATRAD	45,35	4èm
2	RESEAU-TD	60,68	1er
	EMATRAD	47,31	2èm
	SOMIBA-TP	40	3èm
	SOBRU	39,96	4èm

Ainsi, le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement, sur proposition de l'Autorité de Régulation, a accordé les délégations du service public de l'eau suivantes :

- <u>Arrêté n° 246/MHA</u>, du 27/02/2011, portant définition des conditions de délégation du service public de l'eau dans certaines localités du Hodh EL-GHARBI.
- <u>Arrêté n° 356/MHA</u>, du 10/03/2011, portant définition des conditions de délégation du service public de l'eau dans une localité du GUIDIMAGHA.

Annexe 2 : Etats financiers de l'exercice 2011

A-Bilan au 31 décembre 2011

		Amortissements		
ACTIF	Brutes	&	Nettes	Nettes
	2011	Provisions	2011	2010
** Immobilisations incorporelles	98 858 648	80 005 000	18 853 648	15 310 376
* Frais Immobilisés	98 858 648	80 005 000	18 853 648	15 310 376
** Immobilisations corporelles	1 622 344 843	1 008 159 726	614 185 117	467 509 889
* Constructions	393 515 619	104 988 138	288 527 481	289 701 885
* Installation Complexe spécialisé	933 537 630	733 860 384	199 677 246	9 194 914
* Matériel d'exploitation	15 955 743	3 547 677	12 408 066	5 001 848
* Matériel de transport	45 581 676	35 129 301	10 452 375	66 007 242
* Matériel INFORMATIQUE	80 714 360	55 072 373	25 641 987	6 754 022
* Matériel et mobilier de bureau	153 039 815	75 561 853	77 477 962	90 849 978
** Immobilisations en cours	36 953 051		36 953 051	
** Immobilisations en cours	36 953 051		36 953 051	
** Valeurs Réalisables	179 595 735	79 037 887	100 557 848	297 582 928
* Fournisseurs /avances				
* Usagers et comptes rattachés	172 195 735	79 037 887	93 157 848	297 134 180
* Personnel et comptes rattachés	7 400 000		7 400 000	1 748
* Autres débiteurs				447 000
** Valeurs disponibles	2 407 468 732		2 407 468 732	1 806 905 493
* Comptes en banques à Vue	2 407 371 060		2 407 371 060	1 806 905 328
* Caisse centrale				
* Caisse de régie d'avance	97 672		97 672	165
***	007.000		207.000	
** Comptes d'attentes et de régularisations	827 000		827 000	
* charges constatées d'avance	827 000		827 000	
TOTAL ACTIF	4 346 048 008	1 167 202 613	3 178 845 395	2 587 308 686

PASSIF	Net 2011	TOTAUX PARTIELS 2011	Net 2010
** Capitaux propres			
*Reserves - Réserves légales (Art 53 loi 2001-18) - Dotation renouvellement immobilisations	1 181 190 948 889 064 176		2 070 255 124 1 181 190 948 889 064 176
* Résultat en instance d'affectation - Report à nouveau - Excédent de l'exercice	432 694 768 604 864 804		432 694 768 432 694 768
Total situation nette	3 107 814 696	3 107 814 696	2 502 949 892
** Subventions d'Equipement		11 137 047	13 653 147
* Subventions d'Equipement * Quote-part virée	907 092 954 -895 955 907		907 092 954 -893 439 807
**Provisions pour risques et charges			
** Dettes à court terme		54 972 701	70 705 647
* Fournisseurs * Personnel et comptes rattachés * Etat et autres collectivités publiques * Caisses Nationales (CNSS+CNAM) Sécurité,maladie * Créditeurs divers	15 353 806 20 394 711 12 950 459 3 745 794 2 527 931		6 159 196 17 665 414 10 233 808 3 273 035 33 374 194
** Comptes d'attente et de régularisation		4 920 951	
produits constaté d'avances differences de conversion passif	3 486 303 1 434 648		
TOTAL PASSIF	3 178 845 395	3 178 845 395	2 587 308 686



B-Tableau des Résultats au 31/12/2011

DEBIT	Exploitation	Hors	Total	Total
		Exploitation	2 011	2 010
Détermination des Résultats				
d'exploitation et Hors exploitation				
** Achats d'approvisionnements non stockés	27 696 738		27 696 738	32 775 785
** Charges externes liées à l'investissement	19 608 646		19 608 646	25 222 087
** Charges externes liées à l'activité	166 251 090		166 251 090	213 219 511
Consommations intermédiaires	213 556 474	0	213 556 474	271 217 383
	0		0	
** Charges et pertes diverses	19 069 537	363 694 993		19 951 620
** Frais de Personnel	654 656 270		654 656 270	592 083 418
** Impôts, Taxes et versements assimilés	477 300		477 300	641 300
** Charges financières	1 992 397		1 992 397	0
** Dotations aux amortissements	65 495 088		65 495 088	172 582 779
** Dotations aux Provisions	20 441 229		20 441 229	65 420 428
Valeur ajoutée	762 131 821	363 694 993	1 125 826 813	850 679 545
Excédent	550 638 460	82 650 777	633 289 237	427 999 768
Total	1 526 326 755	446 345 770	1 972 672 524	1 549 896 696
Détermination du Résultat de cession				
 Valeur des éléments cédés 			82 269 883	
Solde Créditeur: Plus-value de cession			900 000	
Total	0		83 169 883	0
Détermination du Résultat d'exploitation				
* Résultat d'exploitation				
* Résultat Hors exploitation				
* Moins-value de cession			29 324 433	
Solde Créditeur			604 864 804	432 694 768
Total			604 864 804	432 694 768
Détermination du Résultat Net				
Solde Créditeur: excédent net			604 864 804	432 694 768
Total			604 864 804	432 694 768



CREDIT	Exploitation	Hors	Total	Total
		Exploitation	2 011	2 010
Détermination des Résultats				
d'exploitation et Hors exploitation				
** Redevances	1 525 830 996		1 525 830 996	1 359 323 870
** Autres encaissements	140 000		140 000	490 000
rialise discussionalis	110 000		110 000	100 000
Sous Total Production	1 525 970 996	0	1 525 970 996	1 359 813 870
			0	
** Subvention quote-part virée au compte		2 516 000	2 516 000	
** Produits et Profits divers	355 759		355 759	100 885
** Produits Financiers	0	74 376 155	74 376 155	92 034 916
** Reprises sur Provisions pour Deprecia	0	369 453 615	369 453 615	6 965 782
** Reprises sur Provisions pour risques	0	140 045 550	0	0
Total	1 526 326 755	446 345 770	1 972 672 524	1 549 896 697
Dátamain stian du Dásultat de coccion				
Détermination du Résultat de cession			0 404 050	4 005 000
* Produits de cession d'éléments d'actif			9 431 250	
* Amortissements des éléments cédés			44 414 200	89 908 371
Solde debiteur : Moins-value de cession			29 324 433	
Total	0	0	83 169 883	94 603 371
Détermination Résultat d'exploitation				
* Résultat d'exploitation			550 638 460	432 694 768
 * Résultat Hors exploitation 			82 650 777	
* plus-value de cession			900 000	
Total			634 189 237	432 694 768
Détermination du Résultat Net				
* Résultat net			604 864 804	432 694 768
Total			604 864 804	432 694 768

	Annexe 3 : Bilan technique et financier de la DSPE par localité	hnique et financie	de la DSPE	par localité							
Delégatairie Delégatairie Paramètres Unité Electrique CDS Sart CDS Sart CDS Sart CDS SARL CDS SARL Electrique E		Localité		Bir Moghrein	Rachid	Tichit	Tamcheket	Oualata	Ain Varba	Vassala	Maale
Paramètres		Délégataire		Tout	CDS SABI	CDC Carl	CSEA SABI	CSEA SABI	OSEA SABI	TILIMSI	CCE V CVBI
Inèle (moyenne/an)	Param	ètres	Unité	Electrique	CD3 SARL.	CDS Sari.	GSEA SARL.	GSEA SARL.	GOEA SARL.	SERVICES	GOEA SARL.
més (moyenne/an) 250 1,14 1,95 362 219 1,70 229 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Puissance installée		kVA	220	140	120	320	215	140	140	140
Patric cartégorie Patric	Nombre d'abonnés (mo	yenne/an)	-	250	174	195	362	219	170	229	249
Seme catégorie N		1ère catégorie ^(a)	1	183	151	167	308	162	135	171	198
Seme catégorie (n)		2ème catégorie ^(a)	1	58	22	24	47	51	29	52	44
Te (E(E)) Tes det marache Tes det det marache Tes det		3ème catégorie ^(a)	1	9	1	4	7	6	6	6	7
res de marche gg (moyeme annuelle)	Energie produite (Ep)		kWh	74 245	61 710	18 209	83 036	59 273	91 077	131 857	102 590
gge (moyenne annuelle) 11	Nombre d'heures de m	arche	h	3 416	5 840	2 920	2 920	2 920	5 840	5 840	5 840
Table (EC) KWh 60 980 52 133 11772 65 525 40 718 79 507 99 892 12	Niveau de charge (moy	enne annuelle) ^(*)	%	25%	33%	39%	36%	34%	49%	47%	53%
2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	Energie consommée (E	c)	kWh	086 09	52 133	11 772	65 525	40 718	79 507	99 892	87 506
2ème catégorie			kWh	12 119	17 438	3 876	15 004	8 365	19 847	21 528	22 683
3ème catégorie NWh 32078 23425 2805 37672 19612 42009 45496		2ème catégorie ^(a)	kWh	16 783	11 270	5 091	12 849	12 741	17 651	32 868	24 845
é 17,87 15,52 35,35 21,09 31,30 12,70 24,24 dont gasoil UM 12,955,175 12,748,836 6,143,509 14,022,131 13,300,203 22,192,924 23,32,910 John gasoil UM 12,955,175 12,748,836 6,143,509 14,022,131 13,300,203 22,192,924 23,32,910 John gasoil UM 8,139,90 7,812 12,745,836 6,143,509 14,022,131 13,300,203 22,192,924 23,32,910 John gasoil UM 5,155,433 5,781,570 2,523,678 7,633,847 5,629,790 82,483,333 12,216,731 John gasoil UM/kwh 78,12 112,85 198,79 77,05 129,41 13,41,91 12,161,79 John gasoil UM/kwh 1,516,169 2,106,238 89,79 77,05 1,29,41 153,11 85,06 John gasoil UM/kwh 1,516,169 2,106,238 89,79 77,05 1,29,41 153,11 <		3ème catégorie ^(a)	kWh	32 078	23 425	2 805	37 672	19 612	42 009	45 496	39 978
Here catégorie (a)	Taux de perte		%	17,87	15,52	35,35	21,09	31,30	12,70	24,24	14,70
dont gasoil UM 8139 90 7816 970 2753 621 8557 091 7551 429 10709 852 15912 483 1216 731	Charges (b)		UM	12 955 175	12 745 836	6 143 509	14 032 131	13 300 203	22 192 924	23 432 910	24 765 414
Ley (Mr) VM 7155 433 5781 570 2523 678 7633 847 5629 790 8248 333 12 216 731 Subvention/charge (%) 45% 559 741 6 964 266 3 619 831 6 398 284 7 670 414 13 944 591 11 216 179 Par kWh produit UM/kWh 5799 741 6 964 266 3 619 831 6 398 284 7 670 414 13 944 591 11 216 179 Par kWh produit UM/kWh 5799 741 6 964 266 3 619 831 6 398 284 7 670 414 13 944 591 11 216 179 Par bonné UM/kWh 579,12 112,85 198,79 77,05 129,41 153,11 85,06 Par abonné UM/kWh 6 914 567 5 742 927 1 989 384 7 313 850 4 684 233 8478 684 10 888 830 Par catégorie (a) UM/kWh 2 1561 538 899 076 2 061 179 1 105 615 2 147 597 2 534 348 1 sème catégorie (a) UM/kWh 1 13,39 1 10,16 1 69,03 1 11,62 1 15,04 1 06,58 1 09,01 <td></td> <td>dont gasoil</td> <td>UM</td> <td>8 139 990</td> <td>7 816 970</td> <td>2 753 621</td> <td></td> <td>7 551 429</td> <td>10 709 852</td> <td>15 912 483</td> <td>13 326 294</td>		dont gasoil	UM	8 139 990	7 816 970	2 753 621		7 551 429	10 709 852	15 912 483	13 326 294
Subvention/charge C% 45% 55% 59% 46% 58% 58% 46% 58% 48%	Recettes (c)		UM	7 155 433	5 781 570	2 523 678		5 629 790	8 248 333	12 216 731	9 966 183
Subvention/charge (%) 45% 55% 59% 46% 58% 63% 48% 48% 58% 63% 48% 63% 48% 63% 63% 48% 63	Subventions (d)		UM	5 799 741	6 964 266	3 619 831		7 670 414	13 944 591	11 216 179	14 799 232
produit UM/kWh 78,12 112,85 198,79 77,05 129,41 153,11 85,06 nné UM/abonn. 23 199 40 025 18 563 17 675 35 025 82 027 48 979 égorie (a) UM 6914 567 5 742 927 1 989 834 7 313 850 4 684 233 8 473 684 10 888 830 égorie (a) UM 1 516 169 2 160 538 899 076 2 061 179 1 105 615 2 147 597 2 534 348 trégorie (a) UM 2 054 598 1 375 170 655 596 1 527 219 1 554 696 2 035 206 3 742 158 égorie (a) UM/kWh 113,39 110,16 169,03 111,62 115,04 106,58 109,01 égorie (a) UM/kWh 122,11 123,90 231,96 137,38 132,17 108,21 117,72 trégorie (a) UM/kWh 122,42 122,02 128,78 118,86 122,02 115,30 113,85 trégorie (a) UM/kWh 210,24		subvention/charge	(%)	45%	55%	59%	46%	58%	63%	48%	60%
nné UM/abonn. 23 199 40 025 18 563 17 675 35 025 82 027 48 979 égorie (a) UM 6 914 567 5 742 927 1 989 834 7 313 850 4 684 233 8 473 684 10 888 830 égorie (a) UM 1 516 169 2 160 538 899 076 2 061 179 1 105 615 2 147 597 2 534 348 trégorie (a) UM 2 054 598 1 375 170 655 596 1 527 219 1 554 696 2 035 206 3 742 158 trégorie (a) UM/kWh 1 13,39 1 10,16 1 69,03 1 11,62 1 15,04 1 06,58 1 09,01 égorie (a) UM/kWh 1 22,12 1 23,90 2 31,96 1 37,38 1 32,17 1 06,58 1 09,01 trégorie (a) UM/kWh 1 22,42 1 22,02 1 28,78 1 11,62 1 15,04 1 06,58 1 09,01 trégorie (a) UM/kWh 1 22,42 1 22,02 1 28,78 1 18,86 1 22,02 1 15,30 1 13,85 trégorie (a) U		par kWh produit	UM/kWh	78,12	112,85	198,79	77,05	129,41	153,11	85,06	144,26
égorie (a) UM 6 914 567 5 742 927 1 989 834 7 313 850 4 684 233 8 473 684 10 888 830 égorie (a) UM 1 516 169 2 160 538 899 076 2 061 179 1 105 615 2 147 597 2 534 348 tégorie (a) UM 2 054 598 1 375 170 655 596 1 527 219 1 554 696 2 035 206 3 742 158 égorie (a) UM/kWh 113,39 110,16 169,03 111,62 115,04 106,58 109,01 égorie (a) UM/kWh 122,11 123,90 231,96 137,38 132,17 108,21 117,72 tégorie (a) UM/kWh 122,42 122,02 128,78 118,86 122,02 115,30 113,85 tégorie (a) UM/kWh 104,24 94,22 155,14 98,89 103,20 102,14 101,38 tégorie (a) UM/kWh 212,45 244,49 521,87 214,15 326,64 279,13 234,58 oil UM/kWh 78,96		Par abonné	UM/abonn.	23 199	40 025	18 563	17 675	35 025	82 027	48 979	59 435
égorie (a) UM 1516169 2160538 899076 2061179 1105615 2147597 2534348 ttégorie (a) UM 2054598 1375170 655596 1527219 1554696 2035206 3742158 ttégorie (a) UM/kWh 113,39 110,16 169,03 111,62 115,04 106,58 109,01 égorie (a) UM/kWh 125,11 123,90 231,96 137,38 132,17 108,21 117,72 tégorie (a) UM/kWh 122,42 122,02 128,78 118,86 122,02 115,30 113,85 tégorie (a) UM/kWh 122,42 122,02 128,78 118,86 122,02 115,30 113,85 tégorie (a) UM/kWh 104,24 94,22 155,14 98,89 103,20 102,14 101,38 tégorie (a) UM/kWh 212,45 244,49 521,87 214,15 326,64 279,13 234,58 oil UM/kWh 78,96 94,54 287,96 <td>Montant facturé (Mf)</td> <td></td> <td>UM</td> <td>6 914 567</td> <td>5 742 927</td> <td>1 989 834</td> <td>7 313 850</td> <td>4 684 233</td> <td>8 473 684</td> <td>10 888 830</td> <td>10 002 575</td>	Montant facturé (Mf)		UM	6 914 567	5 742 927	1 989 834	7 313 850	4 684 233	8 473 684	10 888 830	10 002 575
trégorie (a) UM 2 054 598 1 375 170 655 596 1 527 219 1 554 696 2 035 206 3 742 158 trégorie (a) UM/kWh 3 343 800 2 207 219 435 162 3 725 452 2 023 922 4 290 881 4 612 324 égorie (a) UM/kWh 113,39 110,16 169,03 111,62 115,04 106,58 109,01 égorie (a) UM/kWh 125,11 123,90 231,96 137,38 132,17 108,21 117,72 trégorie (a) UM/kWh 122,42 122,02 128,78 118,86 122,02 115,30 113,85 trégorie (a) UM/kWh 104,24 94,22 155,14 98,89 103,20 102,14 101,38 trégorie (a) UM/kWh 212,45 244,49 521,87 214,15 326,64 279,13 234,58 trégorie (a) UM/kWh 78,96 94,54 287,96 83,56 141,19 144,43 75,29 gasoil UM/kWh 78,96		1ère catégorie ^(a)	UM	1 516 169	2 160 538	899 076		1 105 615	2 147 597	2 534 348	2 820 284
trégorie (a) UM 3 343 800 2 207 219 435 162 3 725 452 2 023 922 4 290 881 4 612 324 W/kWh 113,39 110,16 169,03 111,62 115,04 106,58 109,01 égorie (a) UM/kWh 125,11 123,90 231,96 137,38 132,17 108,21 117,72 Itégorie (a) UM/kWh 122,42 122,02 128,78 118,86 122,02 115,30 113,85 Itégorie (a) UM/kWh 104,24 94,22 155,14 98,89 103,20 102,14 101,38 oil UM/kWh 212,45 244,49 521,87 214,15 326,64 279,13 234,58 gasoil UM/kWh 78,96 94,54 287,96 83,56 141,19 144,43 75,29 gasoil UM/kWh 362,36 382,29 387,34 381,07 385,66 378,41 391,89 g) Litres 27 065 24 636 8 565 27 055 2		2ème catégorie (a)	MU	2 054 598	1 375 170	655 596	1 527 219	1 554 696	2 035 206	3 742 158	2 912 409
égorie (a) UM/kWh 113,39 110,16 169,03 111,62 115,04 106,58 109,01 égorie (a) UM/kWh 125,11 123,90 231,96 137,38 132,17 108,21 117,72 trégorie (a) UM/kWh 122,42 122,02 128,78 118,86 122,02 115,30 113,85 utégorie (a) UM/kWh 104,24 94,22 155,14 98,89 103,20 102,14 101,38 utégorie (a) UM/kWh 212,45 244,49 94,22 155,14 98,89 103,20 102,14 101,38 utégorie (a) UM/kWh 212,45 244,49 94,22 155,14 98,89 103,20 102,14 101,38 utégorie (a) UM/kWh 212,45 244,49 521,87 214,15 326,64 279,13 234,58 utégorie (a) UM/kWh 78,96 94,54 287,96 83,56 141,19 144,43 75,29 gasoil UM/kWh 36,36		3ème catégorie ^(a)	UM	3 343 800	2 207 219	435 162	3 725 452	2 023 922	4 290 881	4 612 324	4 269 882
égorie (a) UM/kWh 125,11 123,90 231,96 137,38 132,17 108,21 117,72 Itégorie (a) UM/kWh 122,42 122,02 128,78 118,86 122,02 115,30 113,85 Itégorie (a) UM/kWh 104,24 94,22 155,14 98,89 103,20 102,14 101,38 Itégorie (a) UM/kWh 104,24 94,22 155,14 98,89 103,20 102,14 101,38 Itégorie (a) UM/kWh 212,45 244,49 94,22 155,14 98,89 103,20 102,14 101,38 Itégorie (a) UM/kWh 212,45 244,49 94,27 155,14 98,89 103,20 102,14 101,38 Itégorie (a) UM/kWh 212,45 244,49 521,87 214,15 326,64 279,13 234,58 Itégorie (a) UM/kWh 78,96 94,54 287,96 83,56 141,19 144,43 75,29 Igasoil UM/kWh 362,36			UM/kWh	113,39	110,16	169,03	111,62	115,04	106,58	109,01	114,31
ttégorie (a) UM/kWh 122,42 122,02 128,78 118,86 122,02 115,30 113,85 ttégorie (a) UM/kWh 104,24 94,22 155,14 98,89 103,20 102,14 101,38 ttégorie (a) UM/kWh 104,24 94,22 155,14 98,89 103,20 102,14 101,38 ttégorie (a) UM/kWh 212,45 94,22 155,14 98,89 103,20 102,14 101,38 toil UM/kWh 212,45 244,49 521,87 214,15 326,64 279,13 234,58 oil UM/kWh 78,96 94,54 287,96 83,56 141,19 144,43 75,29 gasoil UM/kg 362,36 382,29 387,34 381,07 385,66 378,41 391,89 g) Litres 27 065 24 636 8 565 27 055 23 591 34 099 48 921 g) kg/kWh 0,30 0,33 0,39 0,27 0,33 <td></td> <td>1ère catégorie (a)</td> <td>UM/kWh</td> <td>125,11</td> <td>123,90</td> <td>231,96</td> <td>137,38</td> <td>132,17</td> <td>108,21</td> <td>117,72</td> <td>124,33</td>		1ère catégorie (a)	UM/kWh	125,11	123,90	231,96	137,38	132,17	108,21	117,72	124,33
ttégorie (a) UM/kWh 104,24 94,22 155,14 98,89 103,20 102,14 101,38 UM/kWh 212,45 244,49 521,87 214,15 326,64 279,13 234,58 oil UM/kWh 78,96 94,54 287,96 83,56 141,19 144,43 75,29 gasoil UM/kg 362,36 382,29 387,34 381,07 385,66 378,41 391,89 g) Litres 27 065 24 636 8 565 27 055 23 591 34 099 48 921 kg/kWh 0,30 0,33 0,39 0,27 0,33 0,31 0,31		2ème catégorie ^(a)	UM/kWh	122,42	122,02	128,78	118,86	122,02	115,30	113,85	117,22
UM/kWh 212,45 244,49 521,87 214,15 326,64 279,13 234,58 oil UM/kWh 78,96 94,54 287,96 83,56 141,19 144,43 75,29 gasoil UM/kg 362,36 382,29 387,34 381,07 385,66 378,41 391,89 g) Litres 27 065 24 636 8 565 27 055 23 591 34 099 48 921 kg/kWh 0,30 0,33 0,39 0,27 0,33 0,31 0,31		3ème catégorie ^(a)	UM/kWh	104,24	94,22	155,14	98,89	103,20	102,14	101,38	106,81
oil UM/kWh 78,96 94,54 287,96 83,56 141,19 144,43 75,29 gasoil UM/kg 362,36 382,29 387,34 381,07 385,66 378,41 391,89 g) Litres 27 065 24 636 8 565 27 055 23 591 34 099 48 921 kg/kWh 0,30 0,33 0,39 0,27 0,33 0,31 0,31	Coût de revient du kWh	ı vendu ^(f)	UM/kWh	212,45	244,49	521,87	214,15	326,64	279,13	234,58	283,01
e de gasoil UM/kg 362,36 382,29 387,34 381,07 385,66 378,41 391,89 rée (g) Litres 27 065 24 636 8 565 27 055 23 591 34 099 48 921 kg/kWh 0,30 0,33 0,39 0,27 0,33 0,31 0,31 0,31	Coût de revient du kWh	hors gasoil	UM/kWh	78,96	94,54	287,96	83,56	141,19	144,43	75,29	130,72
xée (g) Litres 27 065 24 636 8 565 27 055 23 591 34 099 48 921 kg/kWh 0,30 0,33 0,39 0,27 0,33 0,31 0,31 0,31	Coût moyen pondéré d	u litre de gasoil	UM/kg	362,36	382,29	387,34	381,07	385,66	378,41	391,89	381,77
kg/kWh 0,30 0,33 0,39 0,27 0,33 0,31 0,31	Quantité de gasoil reml	ooursée (g)	Litres	27 065	24 636	8 565	27 055	23 591	34 099	48 921	42 056
	Consommation spécifiq	ue ⁽ⁿ⁾	kg/kWh	0,30	0,33	0,39	0,27	0,33	0,31	0,31	0,34

							•		
Localité		Medbougou	Voulaniya	Touil	Taguilalet	Belgherbane	AJouer Tenhemed	Lexeiba	Monguel
Délégataire		05575751	OSEA SABI	OCEA CABI			7 A D D C A D I	50000000	200
Paramètres	Unités	GOEA SAKL.	GOEA SARL.	GOEA SAKL.	EAPU JAKL.	EAPU JAKL.	EAPU SAKL.	SOMIDES	SOIVIIDES
Puissance installée	kVA	100	100	140	140	300	230	180	120
Nombre d'abonnés (moyenne/an)	ı	238	119	160	186	183	209	549	220
1ère catégorie ^(a)	ı	151	74	117	155	170	182	386	173
2ème catégorie ^(a)	ı	73	38	39	28	11	25	144	44
3ème catégorie ^(a)	ı	14	7	4	3	2	2	19	3
Energie produite (Ep)	kWh	151 311	76 232	88 264	105 456	97 534	114 336	246 040	48 013
Nombre d'heures de marche	h	5 840	5 840	5 840	5 840	5 840	5 840	5 840	2 920
Niveau de charge (moyenne annuelle) $^{(*)}$	%	60%	24%	34%	38%	26%	31%	66%	51%
Energie consommée (Ec)	kWh	120 815	64 173	73 803	95 975	82 782	98 230	210 565	33 139
1ère catégorie ^(a)	kWh	21 194	10 470	20 019	52 532	42 628	56 261	43 504	12 615
2ème catégorie ^(a)	kWh	53 061	28 283	26 632	22 220	6 157	15 217	85 436	14 082
3ème catégorie ^(a)	kWh	46 560	25 420	27 152	21 223	33 997	26 752	81 625	6 442
Taux de perte	%	20,15	15,82	16,38	9,0	15,12	14,09	14,42	30,98
Charges ^(b)	UM	26 956 532	19 008 223	20 629 736	18 538 379	18 372 320	18 552 165	39 835 856	7 953 807
dont gasoil	UM	16 276 945	9 229 075	10 982 489	11 380 276	12 049 201	13 541 561	33 146 299	5 540 921
Récettes ^(c)	M	14 468 153	7 251 271	7 874 633	8 200 561	7 722 775	8 336 140	23 052 665	4 528 329
Subventions (d)	UM	12 488 379	11 756 970	12 755 104	10 337 820	10 649 543	10 216 024	16 783 191	3 425 477
subvention/charge	(%)	46%	62%	62%	56%	58%	55%	42%	43%
par kWh produit	UM/kWh	82,53	154,23	144,51	98,03	109,19	89,35	68,21	71,34
Par abonné	UM/abonn.	52 472	98 798	79 719	55 580	58 194	48 880	30 570	15 570
Montant facturé (Mf)	M	13 590 029	7 182 537	7 731 362	8 531 457	7 654 376	8 385 819	23 214 916	3 681 988
1ère catégorie ^(a)	M	2 351 394	1 159 070	2 005 069	3 983 227	3 626 690	4 145 360	4 919 304	1 367 865
2ème catégorie ^(a)	M	5 807 316	3 080 973	2 962 867	2 374 245	722 967	1 670 727	9 406 041	1 590 867
	M	5 431 319	2 942 494	2 763 426	2 173 985	3 304 719	2 569 732	8 889 571	723 256
Tarif moyen pondéré ^(e)	UM/kWh	112,49	111,92	104,76	88,89	92,46	85,37	110,25	111,11
1ère catégorie ^(a)	UM/kWh	110,95	110,70	100,16	75,82	85,08	73,68	113,08	108,43
2ème catégorie ^(a)	UM/kWh	109,45	108,93	111,25	106,85	117,42	109,79	110,09	112,97
3ème catégorie ^(a)	UM/kWh	116,65	115,76	101,78	102,44	97,21	96,06	108,91	112,27
Coût de revient du kWh vendu ^(f)	UM/kWh	223,12	296,20	279,52	193,16	221,94	188,86	189,19	240,01
Coût de revient du kWh hors gasoil	UM/kWh	88,40	152,39	130,72	74,58	76,38	51,01	31,77	72,81
Coût moyen pondéré du litre de gasoil	UM/kg	397,57	404,00	401,19	374,27	373,71	369,71	372,68	359,04
Quantité de gasoil remboursée (g)	Litres	49 327	27 523	32 982	36 634	38 846	44 130	107 157	18 593
Consommation spécifique ^(h)	kg/kWh	0,27	0,30	0,31	0,29	0,33	0,32	0,36	0,32



	Localité		Nbeika	Choum	Wompou	Arr	Dafort	Total pour les 21 sites
	Délégataire		BENEDGIE	GCEV CVDI			n+5 Dnn	électrifiés par l'ADALIS
Paramètres	tres	Unités	DENENGIE	GSEA SARL.	Els. DEFI	els. Deri	els. Deri	electililes pai i ArAOS
Puissance installée		kVA	164	285	175	153	238	3 760
Nombre d'abonnés (mov	(moyenne/an)	1	212	208	170	111	209	4 622
	1ère catégorie ^(a)	-	171	184	110	66	135	3 549
	2ème catégorie ^(a)	1	33	22	49	37	60	930
	3ème catégorie ^(a)	1	8	2	11	8	14	143
Energie produite (Ep)		kWh	79 894	75 942	60 313	41 287	65 443	1 872 062
Nombre d'heures de marche	che	h	5 840	5 840	3 920	3 920	3 920	-
Niveau de charge (moyenne annuelle) (*)	າne annuelle) ^(*)	%	29%	13%	30%	20%	24%	-
Energie consommée (Ec)		kWh	66 923	44 413	51 266	35 094	55 626	1 530 837
	1ère catégorie ^(a)	kWh	18 838	22 341	7 656	3 253	4 892	437 063
	2ème catégorie ^(a)	kWh	22 829	16 162	26 050	20 067	32 038	502 332
	3ème catégorie ^(a)	kWh	25 256	5 910	17 560	11 774	18 696	591 442
Taux de perte		%	16,24	41,52	15,00	15,00	15,00	18,23
Charges (b)		UM	16 709 114	15 514 907	10 146 334	6 991 737	11 456 921	360 234 133
	dont gasoil	MU	10 888 523	9 412 360	7 319 048	4 313 544	8 531 056	227 379 028
Recettes (c)		MU	8 025 320	7 497 689	6 038 767	4 225 274	6 951 206	173 328 348
Subventions (d)		UM	8 683 795	8 017 219	4 107 568	2 766 461	4 505 715	186 905 804
	subvention/charge	(%)	52%	52%	40%	40%	39%	52%
	par kWh produit	UM/kWh	108,69	105,57	68,10	67,01	68,85	99,84
	Par abonné	UM/abonn.	40 961,00	38 544,00	24 162,00	24 923,00	21 558,00	40 438
Montant facturé (Mf)		MU	7 910 040	4 923 092	6 038 830	4 225 285	6 951 115	157 557 662
	1ère catégorie ^(a)	MU	2 394 288	2 587 791	1 006 399	531 303	1 009 692	38 802 785
	2ème catégorie ^(a)	MU	2 532 286	1 720 479	2 789 700	2 139 477	3 421 353	56 076 350
	3ème catégorie ^(a)	MU	2 983 466	614 822	2 242 731	1 554 505	2 520 070	63 622 738
Tarif moyen pondéré ^(e)		UM/kWh	118,20	110,85	117,79	120,40	124,96	102,92
	1ère catégorie (a)	UM/kWh	127,10	115,83	131,45	163,33	206,40	88,78
	2ème catégorie ^(a)	UM/kWh	110,92	106,43	107,09	106,62	106,79	111,63
	3ème catégorie ^(a)	UM/kWh	118,13	104,03	127,72	132,03	134,79	107,57
Coût de revient du kWh vendu ^(f)	/endu ^(f)	UM/kWh	249,68	349,33	197,92	199,23	205,96	235,32
Coût de revient du kWh hors gasoil	nors gasoil	UM/kWh	86,97	137,40	55,15	76,31	52,60	86,79
Coût moyen pondéré du litre de gasoil	litre de gasoil	UM/kg	372,46	359,05	401,33	398,80	403,42	382,76
Quantité de gasoil remboursée (g)	oursée (g)	Litres	35 222	31 584	21 972	13 032	25 478	718 470
Consommation spécifique (h)	e ^(h)	kg/kWh	0,36	0,35	0,30	0,26	0,32	1



3 396 028 3 463 995 45% 38% 86,23 61,44 10 713 15 817 2 274 017 2 933 512 911 019 599 494 344 970 746 982 1 018 028 1 587 036 122,28 116,54 147,68 101,71 139,66 143,73 102,23 112,71 402,73 359,49 173,50 145,24 349,17 354,28 14 710 18 341	UM/kWh UM/kWh UM/abonn. UM UM UM UM UM UM/kWh UM/kWh UM/kWh UM/kWh UM/kWh UM/kWh UM/kWh UM/kWh		Recettes (c) Subventions (d) Subventions (d) Subvent par kWl par kWl Par abo Montant facturé (Mf) Montant facturé (Mf) 1ère cat 2ème ca 1ère cat 2ème ca 2ème ca 2ème ca 1ère cat 2ème ca 1ère cat 2ème ca 1ère cat 1ère cat 1ère cat 2ème ca 1ère cat
	UM/kWh UM/abonn. UM UM UM UM UM UM UM UM/kWh UM/kWh UM/kWh UM/kWh UM/kWh		Recettes (c) Subventions (d) Montant facturé (N Montant facturé (N Tarif moyen pondé Coût de revient du Coût de revient du Coût moyen pondé
	UM/kWh UM/abonn. UM UM UM UM UM UM UM UM UM UM/kWh UM/kWh UM/kWh UM/kWh UM/kWh	hole	Recettes (c) Subventions (d) Montant facturé (N Tarif moyen pondé Coût de revient du Coût de revient du
	UM/kWh UM/abonn. UM UM UM UM UM UM UM UM UM UM/kWh UM/kWh UM/kWh UM/kWh		Recettes (c) Subventions (d) Montant facturé (l' Tarif moyen pondé Coût de revient du
	UM/kWh UM/abonn. UM UM UM UM UM UM UM UM UM UM/kWh UM/kWh UM/kWh		Recettes (c) Subventions (d) Montant facturé (notation (notation)) Tarif moyen pondé
	UM/kWh UM/abonn. UM UM UM UM UM UM UM UM UM UM/kWh UM/kWh		Recettes (c) Subventions (d) Montant facturé (N Tarif moyen pondé
	UM/kWh UM/abonn. UM UM/kWh		Recettes (c) Subventions (d) Montant facturé (r) Tarif moyen pondé
	UM/kWh UM/abonn. UM UM UM UM UM UM UM UM UM		Recettes (c) Subventions (d) Montant facturé (notation) Tarif moyen pondé
	UM (%) UM/kWh UM/abonn. UM UM		Recettes (c) Subventions (d) Montant facturé (N
	UM (%) UM/kWh UM/abonn. UM		Recettes (c) Subventions (d) Montant facturé (N
	(%) UM/kWh UM/abonn. UM		Recettes (c) Subventions (d) Montant facturé (f
	(%) UM/kWh UM/abonn. UM	,	Recettes (c) Subventions (d) Montant facturé (N
	(%) UM/kWh UM/abonn.	subvention/charge par kWh produit Par abonné	Subventions (d)
	UM (%) UM/kWh	subvention/charge par kWh produit	Recettes (c) Subventions (d)
	UM (%)	subvention/charge	Recettes (c) Subventions (d)
	UM		Recettes (c) Subventions (d)
		-	Recettes (c)
4 093 494 5 585 045	M		
4 263 030 5 393 158	UM	dont gasoil	
7 489 522 9 049 040	UM		Charges (b)
52,78	%		Taux de perte
9 958	kWh	3ème catégorie (a)	
2 470	kWh	2ème catégorie (a)	
6 169	kWh	1ère catégorie (a)	
18 597	kWh	ée (Ec)	Energie consommée (Ec)
31%	%	Niveau de charge (moyenne annuelle) (*)	Niveau de charge (r
1 440	h	de marche	Nombre d'heures de marche
39 384 56 381	kWh		Energie produite (Ep)
5	-	3ème catégorie (a)	
28	-	2ème catégorie (a)	
284	T.	1ère catégorie (a)	
317	1	s (moyenne/an)	Nombre d'abonnés
220	kVA		Puissance installée
Electrique	Unités	Paramètres	Р
Tout		Délégataire	
Aoujeft Ouadane		Localité	
	Aoujeft Tout Electrique 220 317 284 28		Localité Délégataire Unités aramètres (moyenne/an) 1ère catégorie (a) 2ème catégorie (a) 3ème catégorie (a) -

- (*): Le niveau de charge est déterminé pour le groupe de plus petite puissance ;
- (a) 1ère catégorie : ≤ 25 kWh ; 2ème catégorie : plus de 25 kWh et ≤ 120 kWh ; 3ème catégorie : > 120 kWh ;
- (b) Revenu autorisé annuel (Ra);
- (c) Revenu réel annuel (Rr);
- (d) Différence entre Ra et Rr de la même période ;
- (e) Le tarif moyen pondéré est égal au montant total facturé divisé par l'énergie totale facturée ;
- (f) Le coût de revient du kWh vendu est égal au revenu autorisé Ra (charges totales) divisé par l'énergie facturée correspondante ;
- (g) La densité de gasoil est considérée = 0,83 kg/l;
- (h) La consommation spécifique est définie initialement dans le cahier des charges et actualisée par mesures effectuées lors des missions de contrôle.

Rappel de quelques abréviations utilisées dans le texte

ADER : Agence de Développement de l'Electrification Rurale

ADSL: Asymetric Digital Subscriber Line, il s'agit d'une technologie utilisant la boucle

locale filaire et permettant, cependant, d'atteindre des débits très importants

APAUS : Agence de Promotion de l'Accès Universel aux Services

Are : Autorité de Régulation

BADGE : Bilan d'Aptitude des Grandes Ecoles

BRIFIC: Bureau de Radiocommunications (BR), International Frequency Information

Circular

CDMA: Code Division Multiple Access ou Accès multiple par répartition en code.

AMRC. Il s'agit d'une technologie mobile reconnue de troisième génération et

qui est, à ce titre, en concurrence avec EDGE et UMTS

CNR: Conseil National de Régulation

EVDO : Evolution Data Optimized, une technologie CDMA de transmission de données

à haute vitesse.

FM : Frequency Modulation, technique de diffusion radiophonique du son basée

sur la modulation de fréquence

Gbps : Gigabits, Megabits et Kilobits par seconde, le bit est l'unité élémentaire de

débit de données sur un support de transmission

GSM : Global System for Mobile communications, standard de téléphonie mobile

HF : High Frequency LS : Liaison spécialisée

Mbps: Voir Gbps

RTC : Réseau Téléphonique Commuté

JHF, VHF : Ultra et Very High Frequency, de très hautes fréquences souvent utilisées

pour la diffusion de la télévision et de la radio

UIT : Union Internationale des Télécommunications

UIT-R: UIT- Secteur des radiocommunications
UM: Unité Monétaire en Mauritanie ou Ouguiya

VSAT: Very Small Aperture Terminal, Station d'émission/réception par satellite, de

faible taille.



BULLETIN D'INFORMATION

de l'Autorité de Régulation

Revue semestrielle prévue par l'avricle 12 de la loi 2001-1

Réalisation



Autorité de Régulation

BP 4908, - Nouakchott, Mauritanie

Tél.: + (222) 45 29 12 70 Fax: + (222) 45 29 12 79

www.are.mr